

Prix RACHEL GUÉRETTE
1988
Association de la presse francophone

50¢

Edmonton, le vendredi 8 septembre 1989
Vol. 23 n° 36 - 20 pages

• Biennale de la langue française

325 délégués se penchent sur la place de la langue française dans la société moderne

QUÉBEC (A.P.F.) - La langue française a un bel avenir devant elle, pourvu qu'il existe une volonté chez les francophones d'exprimer la modernité en français.

Quelque 325 congressistes d'un certain âge, dont environ 140 provenant de pays d'Europe, d'Afrique, et même de la Chine ont participé à l'université Laval à Québec à la 13e Biennale de la langue française dont le thème cette année était «Exprimer la modernité en français».

Regroupant des représentants d'organismes de tous les horizons ayant en commun la promotion et la protection de la langue française, les biennales de la langue française se veulent depuis maintenant 26 ans, les «assises populaires de la francophonie». La Biennale de Québec était la troisième depuis 1965 à se tenir au Canada. Québec avait accueilli celle de 1967, qui allait véritablement créer cette habitude de se retrouver à tous les deux ans pour réfléchir sur la langue française. Moncton au Nouveau-Brunswick, avait accueilli la 7e réunion en 1977, dont le thème portait alors sur la langue française et l'identité culturelle.

Cette année, les thèmes retenus pour alimenter les discussions en ateliers étaient résolument modernes et axés sur l'avenir. «Se former en français», «travailler en français» «communiquer en français», «créer en français», «décider en français», et «se regrouper en français» ont tour à tour été abordés par des conférenciers invités.

Pour le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, «décider en français» implique que les francophones doivent se donner les moyens économiques pour y parvenir. Selon M. Béland, la langue et l'économie sont intimement liées, et la diffusion de même que l'expansion d'une langue sont étroitement liées à la force de l'économie qui véhicule cette langue.

Pour décider en français dans le monde économique il faut donc, ajoute-il, travailler à la prise en charge de notre économie, en faisant en sorte que les décisions soient prises par des francophones, sur leur territoire.

Les décideurs francophones ont également une responsabilité quant à l'avenir du français, «langue de décideurs», est d'avis M. Béland. Cette responsabilité, elle débute en utilisant sa langue dans ses activités. M. Béland a d'ailleurs dénoncé le «vieux réflexe de colonisé» des gens d'affaires francophones qui s'expriment en anglais entre eux, et qui tiennent les réunions de leur conseil d'administration en anglais, «sous le prétexte que c'est la langue des affaires et que les vraies affaires ne se font que dans cette langue».

Non seulement les décideurs dans la société ont la responsabilité de parler le français, mais encore doivent-ils veiller à la qualité de la langue, ajoute M. Béland, afin de devenir des modèles à suivre.

Le président de l'Office de la langue française croit pour sa part «que pour vivre en français, il faut travailler en français». Selon Pierre-Étienne Laporte, il est important de prendre «les mesures qui s'imposent» pour protéger le droit des travailleurs francophones de travailler dans leur langue, où qu'ils se trouvent dans le monde».

Citant le cas du Québec, qui a dû recourir à une loi pour protéger la langue française, M. Laporte a soutenu que la volonté politique était le préréquis à toute démarche visant le maintien du statut d'une langue, et que le pouvoir politique avait le devoir «de protéger et de promouvoir» la langue d'un peuple. Selon lui, la législation est le seul moyen pour parvenir à cette fin. Au Québec, dit-il, il a même fallu dans de nombreux cas «implanter ou réimplanter» le français dans les milieux de travail.

En affirmant son identité, le Québec n'a pas pour autant aboli l'usage de l'anglais sur son territoire, affirme M. Laporte, qui a rappelé que l'anglais était enseigné dans toutes les écoles québécoises à compter de la 4e année.

En exigeant que le français devienne la langue de communication au travail, le Québec a réussi à mettre un frein à l'anglicisation massive, de dire le président de l'Office de la langue française. «Il n'est plus permis à quiconque veut s'installer au Québec, soit pour y faire des affaires, soit pour y habiter, d'ignorer la réalité culturelle de la majorité».

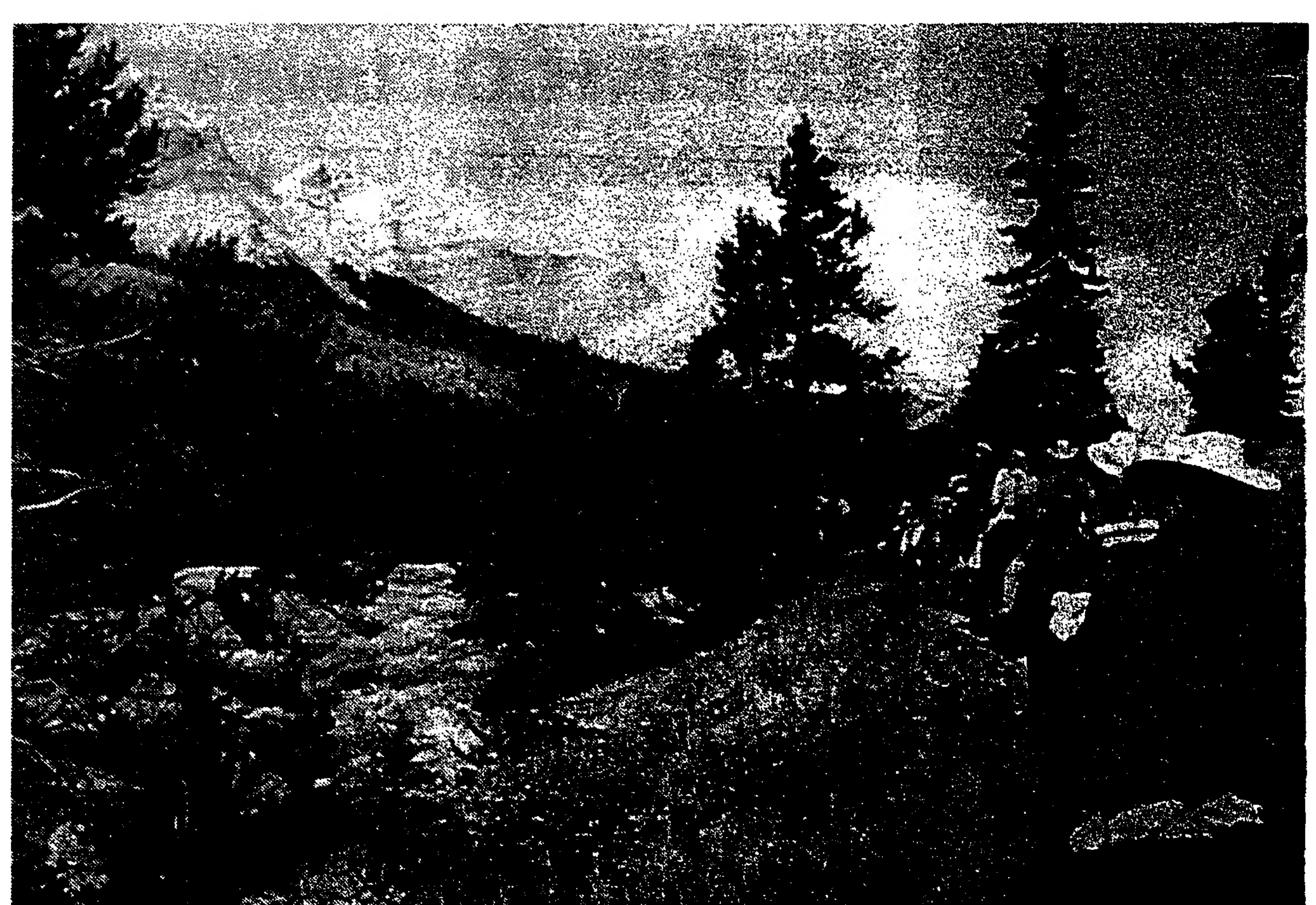
Pour survivre, le Québec français a besoin des autres. M. Laporte croit donc qu'il est urgent que tous les peuples francophones prennent des mesures pour sauvegarder leur langue dans tous les champs d'activité, le travail étant l'un des plus importants.

Selon son fondateur, Alain Guillermou, la biennale de la langue française est une «chambre de réflexion et de proposition pour la francophonie». M. Guillermou a même affirmé lors de la séance d'ouverture, «qu'il n'est plus possible pour un organisme francophone quel-qu'il soit, d'inventer un thème de réflexion qui n'ait pas été traité par nous». Il est plutôt apparu à Québec qu'il y avait plein de redites sur un sujet, la langue française, qui est maintenant débattu dans plusieurs forums, notamment lors des Sommets de la francophonie. Sans parler des congressistes qui, assez âgés pour la plupart, manquaient du dynamisme nécessaire pour «Exprimer la modernité en français», thème central de cette 13e biennale.

SOMMAIRE

8/09

Les Rocheuses, l'automne, les promenades...



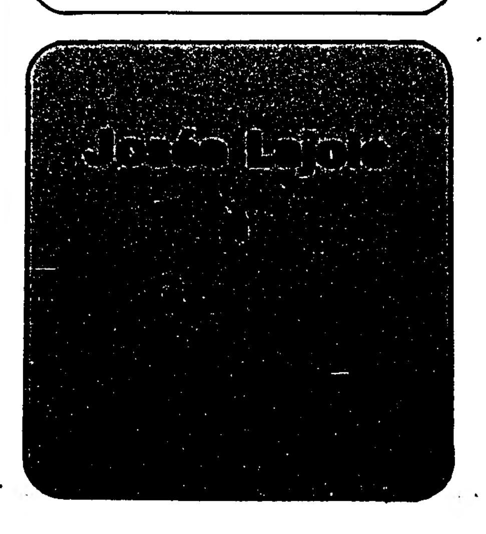
L'arrivée de l'automne incite sûrement les amants de la nature à s'offrir une balade dans les Rocheuses. Les sentiers à travers la forêt et dans les montagnes permettent aux rêveurs, aux promeneurs, d'admirer cette belle nature, ces beaux paysages. L'équitation en ce temps de l'année est le sport idéal.

(Photo Alberta Tourism)



Ordre des francophones d'Amérique

page 15



Au national...

• «Dans l'intérêt du public»

Le C.R.T.C. rejette la demande de la S.R.C. pour un service de nouvelles continu en français

OTTAWA (A.P.F.) - Alors que les anglophones ont accès depuis le 1er août au service de nouvelles 24 heures «Newsworld», le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.), juge qu'il n'est pas «dans l'intérêt public» d'octroyer une licence à la Société Radio-Canada pour un service semblable en langue française, du moins selon la formule proposée par ses dirigeants. Le Conseil reconnait toutefois le bien-fondé du concept.

Dans une décision rendue publique le 25 août dernier, le président intérimaire du C.R.T.C., Louis (Bud) Sherman, indique que le Conseil n'a pu en venir à la conclusion que le service de télévision de nouvelles continu de langue française tel que proposé par la S.R.C., aurait offert aux Canadiens une programmation de grande qualité, ni qu'il aurait suscité l'intérêt des téléspectateurs. M. Sherman ajoute que la Société Radio-Canada n'a pu prouver qu'il existait une demande pour ce service, et qu'elle n'a fourni aucun contrat signé avec les télédistributeurs.

Le C.R.T.C. critique surtout la programmation proposée pour ce nouveau service. Plus de la moitié du temps d'antenne, dit le Conseil, aurait été consacrée à des reprises intégrales des émissions de nouvelles de l'heure du souper préparées pour les auditoires des stations régionales et des stations privées affiliées à la Société Radio-Canada. Toujours selon le Conseil, les émissions originales n'auraient composées que 22 pour 100 de la grille-horaire du nouveau service, alors qu'il est de plus de 50 pour 100 pour le service de langue anglaise. «Malgré les prétentions de la Société, le nouveau service ne peut-être considéré comme l'équivalent français de Newsworld, à cause des lacunes au chapitre de la programmation», conclu le C.R.T.C.

À la Société Radio-Canada, on a l'impression que le C.R.T.C. a étudié cette demande en fonction des lois existantes du marché, et non en fonction de la diffusion d'un service d'intérêt national. Les dirigeants sont présentement à étudier d'autres hypothèses de travail, dont l'une serait de carrément contester la décision du C.R.T.C. devant le gouvernement. On pourrait également retourner devant les commissaires plus tard, et présenter une nouvelle demande. Une chose est certaine, explique le directeur des relations publiques à la S.R.C., M. Jean-Marc Lefebvre, il n'est pas question d'abandonner le projet.

En ce qui a trait aux lacunes relevées par le C.R.T.C. au chapitre de la programmation du nouveau service, M. Lefebvre reconnait qu'il y a un problème. «Tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas d'une qualité égale, mais on n'a pas les budgets de Newsworld».

Radio-Canada conteste d'ailleurs plusieurs arguments mis de l'avant par le C.R.T.C. pour justifier son refus. Ainsi, il est exact, reconnait M. Lefebvre, que la S.R.C. n'a pu présenter au C.R.T.C. des contrats d'affiliation signés en bonne et due forme avec des télédistributeurs. Cependant, dit-il, des discussions avaient été entreprises avec tous les câblodistributeurs. M. Lefebvre ajoute que le C.R.T.C. n'a pas demandé de produire des contrats signés lors de l'audition pour la licence de Newsworld, et souligne que le service anglais est en ondes depuis le 1er août, alors que des ententes ne sont même pas encore signées avec les câblodistributeurs du Québec.

Le leader parlementaire suppléant de l'Opposition officielle et porte-parole libéral en matière de langues officielles, blâme de son côté le gouvernement conservateur pour cette décision.

Selon Jean-Robert Gauthier, les commentaires du C.R.T.C. en ce qui a trait au manque d'attrait et d'originalité de la programmation proposée pour le nouveau service de nouvelles continu de langue française, «prouvent que les coupures effectuées par le gouvernement conservateur dans le budget de Radio-Canada sont la source des injustices que doivent subir les francophones de ce pays qui seront privés d'un service égal à celui de la communauté anglophone».

On se montre plus serein du côté de la Fédération des francophones hors Québec. Son président, M. Guy Matte, invite tout simplement la Société Radio-Canada à présenter une nouvelle proposition qui tiendra compte des suggestions et des préoccupations exprimées par le C.R.T.C.

La F.F.H.Q. partage d'ailleurs les préoccupations du C.R.T.C. en ce qui a trait à la qualité de la programmation, et rappelle qu'elle s'était déjà opposée au projet, parce que la distribution du service n'était pas obligatoire à travers tout le pays. «Radio-Canada doit desservir équitablement les deux communautés de langue officielle de ce pays, et elle doit y consacrer des énergies équivalentes pour respecter ce principe d'équité» estime le président de la F.F.H.Q.

• Front commun

La T.P.S. est un projet inacceptable, disent les premiers ministres à Québec

QUÉBEC (A.P.F.) - Les dix premiers ministres provinciaux ont déclaré la guerre au projet de taxe fédérale sur les produits et les services de 9 pour 100, la T.P.S., la qualifiant «d'inacceptable».

Réunis à Québec dans le cadre de la 30e Conférence annuelle des premiers ministres, ces derniers ont exprimé «leur inquiétude» face à l'ampleur des changements qu'entraîneraient la taxe, et ont chargé leurs ministres des Finances d'examiner les effets de cette nouvelle taxe sur leurs économies respectives et de produire un rapport, à temps pour la tenue de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui aura lieu les 9 et 10 novembre prochain. Ce rapport, dit-on, permettra de démontrer la volonté ferme des provinces de modifier le projet de la T.P.S.

Ce qui inquiètent les premiers ministres provinciaux, c'est que la taxe de vente du ministre des Finances Michael Wilson qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1991, ait des effets néfastes sur l'inflation, les taux d'intérêt, l'emploi et le développement régional. Les premiers ministres provinciaux sont aussi inquiets de l'impact de cette taxe sur les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs, de même que de la complexité administrative du projet.

Ils craignent aussi que le projet mette en péril «la capacité des provinces de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles» lit-on dans un communiqué commun. Invité à préciser le sens de cette affirmation, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, a indiqué que le secteur de l'éducation, de compétence provinciale, pourrait justement souffrir de cette nouvelle taxe.


Robert Bourassa

M. Bourassa, qui est en campagne électorale, a déclaré que le gouvernement fédéral n'avait pas un intérêt «fiscal, économique ou politique» à aller de l'avant avec cette taxe. Tout en admettant que le gouvernement a un déficit important, les provinces n'admettent tout simplement pas «que le problème soit réglé sur leur dos» selon les mots du premier ministre du Québec.

Les provinces n'ont toutefois pas discuté d'options alternatives à cette taxe. Selon le premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, «personne était prêt à mettre le doigt sur un projet, un plan précis», même s'il y a eu, dit-il, beaucoup de projets alternatifs sur la table.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Vander Zalm, pense de son côté que la taxe fédérale de 9 pour 100 fera fuir les touristes américains. Il ne pense pas que les Canadiens sont d'accord pour payer cette taxe.

• Chaîne d'information

La F.F.H.Q. invite la S.R.C. à présenter un nouveau projet

OTTAWA - La Fédération des francophones hors Québec invite la Société Radio-Canada à présenter une nouvelle proposition en vue d'exploiter un service national de télévision spécialisé de nouvelles et d'information en français qui tiendra compte de ssuggestions et des préoccupations exprimées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.).

Voilà essentiellement les propos tenus par le président de la F.F.H.Q., Guy Matte, à la suite du refus du C.R.T.C. d'accorder une licence à la S.R.C. en vue d'opérer ce nouveau service de télévision mieux connu sous le nom de «chaîne d'information continue».

La F.F.H.Q. partage les préoccupations exprimées par le C.R.T.C. à l'effet que les services d'émissions de télévision spécialisées de langue française au Canada doivent demeurer attrayants et viables et que le service proposé par la S.R.C. comporte des lacunes au chapitre de la programmation.

«Notre Fédération s'était notamment opposé au projet parce qu'il n'assurait pas une distribution obligatoire du service à tous les francophones du pays» de faire remarquer Monsieur Matte.

Le président a rappelé que la F.F.H.Q. croit toujours que, comme société d'État, Radio-Canada doit desservir équitablement les deux communautés de langue officielle de ce pays et qu'elle doit y consacrer des énergies équivalentes pour respecter ce principe d'équité.

«De notre point de vue, il est nécessaire que la S.R.C. serve encore mieux les intérêts des Canadiens d'expression française compte tenu de l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard de services d'information. Chez les francophones hors Québec, l'accès à une gamme variée de services télévisés en français est un moyen essentiel à l'épanouissement de ces communautés» de conclure M. Matte.

La Fédération des francophones hors Québec est un organisme national voué à la défense des droits des francophones Canada en dehors du Québec. Cette fédération regroupe les associations francophones de neuf provinces et de deux territoires ainsi que des associations nationales à vocation sectorielle.

Le Palmarès Prochaine Vague page 8

À la 3...

• 13e Biennale

La place du français dans le monde dépend de l'unité de peuples francophones

QUÉBEC (A.P.F) - «Francophones de tous les pays, unissez-vous!»

Le directeur de l'École de traduction et d'interprétation à l'université de Genève en Suisse, M. Louis Truffaut, croit que l'avenir du français comme langue de communication passe par une coopération radio et télévision internationales francophones.

Invité à traiter de la communication en français dans le cadre de la 13e Biennale de la langue française qui se tenait cette année à l'université Laval de Québec, M. Truffaut a plaidé en faveur du «plurilinguisme» en opposition à l'unilinguisme, c'est à dire l'anglais, qu'on tente d'imposer comme langue unique des communications dans le monde.

Pour assurer une meilleure communication en français, il faut tout d'abord développer l'audio-visuel selon M. Truffaut. «Ça se fait déjà, mais il faut assurer une coopération radio-télé internationale francophone», estime-t-il. Même si cela peut faire peur, il ne faut pas, dit-il, que les pays francophone souffrent du syndrome de «Peter Pan», en référence à ce petit garçon qui ne voulait pas grandir.

On doit aussi agir dans le domaine des industries de la langue, selon M. Truffaut, particulièrement de la formation linguistique de chercheurs et des techniciens. Celui-ci fait référence au développement des logiciels en français. «Communiquer en français dans le nouvel âge audio-visuel ce sera être plus international, être moins étatique et refuser l'unilinguisme», pense le directeur de l'École de traduction et d'interprétation de Genève.

M. Truffaut propose également d'investir dans le français, langue étrangère. «Regardez une carte de la francophonie. Regardez tous les pays de la francophonie. C'est le seul espace linguistique capable de concurrencer, pas à armes égales, mais à armes supérieures, l'anglais», a lancé à l'assistance M. Truffaut, qui a invité la France à se «désenclaver». La langue, dit-il, est un poids économique important, et pas seulement un outil de raisonnement.

Le grand communicateur Henri Bergeron de Radio-Canada a lui aussi traité de la communication en français, mais sous l'angle du français dans les médias. Reconnu depuis toujours pour son bon parler français, M. Bergeron ne veut pas faire de compromis avec la qualité de la langue parlée.

Selon M. Bergeron, un communicateur doit élever le niveau de sa langue et ne pas tomber dans les modes passagères comme ce fut le cas à l'époque du «joual». Il croit que les communicateurs doivent rester «eux-mêmes dans la vie», trouver leur personnalité, et ne pas se donner un accent qui n'est pas le leur. «Il faut essayer de revenir au français authentique, c'est tout. Si un communicateur veut être véritablement un communicateur avec une antenne suffisamment haute pour être compris dans le monde entier, il faut que la langue soit compatible».

La 13e Biennale de la langue française se déroulait cette année sous le thème «Exprimer la modernité en français». Les quelque 325 participants, dont environ 140 de l'extérieur du pays, ont réfléchi ensemble sur des questions comme «décider en français», «travailler en français», «créer en français» et «se regrouper en français» dans le monde moderne.

C'est la troisième fois depuis 1965 que la biennale se tient au Canada. Les coprésidents cette année étaient Alain Landry, sous-secrétaire d'État adjoint au Secrétariat d'État, Pierre-Étienne Laporte, président de l'Office de la langue française, et Pierre Martel, président du Conseil de la langue française.

• Victoire

Création de Conseils scolaires fransaskois et ouverture d'écoles fransaskoises

par THÉRÈSE DORÉ (Collaboration spéciale pour l'A.P.F.)

RÉGINA (A.P.F.) - Le 25 août dernier, le ministre de l'Éducation Lorne Hepworth acceptait et rendait public le rapport Gallant qui propose un modèle de gestion scolaire par et pour les francophones de la Saskatchewan.

Selon M. Gallant, le rapport a été accepté dans son ensemble par le gouvernement de la Saskatchewan. En d'autres mots, il faut s'attendre à voir la création de conseils scolaires locaux dans les mois à venir, et l'ouverture d'écoles fransaskoises fonctionnant d'après le nouveau modèle d'ici septembre 1990.

LES RÉACTIONS SONT POSITIVES

De façon générale, les organismes fransaskois oeuvrant dans le domaine de l'éducation se disent satisfaits de la réaction du ministre Hepworth. Le président de l'Association culturelle franco-canadienne (A.C.F.C.), Rupert Baudais, ajoutait «qu'il va y avoir un travail de collaboration à faire et que tout n'est pas gagné à présent». Gérard LeBlanc, Président de la Commission des écoles fransaskoises (C.E.F.), s'est dit heureux de l'adoption du rapport Gallant et parle du rôle de la C.E.F. comme étant plus politique, «la C.E.F. va continuer à oeuvrer pour l'implantation du système scolaire fransaskois; il faut informer et sensibilier les gens».

L'ACCÈS AUX ÉCOLES FRANSASKOISES

D'après le rapport Gallant, les parents dont les enfants s'inscriront dans les nouvelles écoles, les comités de parents des écoles fransaskoises existantes et ceux démontrant un intérêt pourront demander de s'intégrer au nouveau système, et par le fait même, élire le premier conseil scolaire dans leur communauté.

CONTRÔLE LOCAL DES ÉCOLES

Les conseils scolaires locaux seront responsables du contrôle et de la gestion des écoles fransaskoises. Ces conseils auront les mêmes pouvoirs et responsabilités que les commissions scolaires anglophones, sans avoir aucun pouvoir de taxation. On prévoit aussi la création d'un Conseil général chargé de l'embauche du personnel, de négocier le financement avec le ministère, de consulter les organismes provinciaux en éducation, et d'offrir de l'aide aux conseils scolaires.

LE FINANCEMENT

La formule de financement proposée prévoit trois sources; les commissions scolaires publiques et séparées, le ministère de l'Éducation, et l'entente auxiliaire entre la province et le fédéral. Selon Raoul Granger, membre du comité Gallant, «il est important de retenir que le mode de financement a pour effet d'assurer que les élèves soient identifiés comme appartenant aux conseils scolaires fransaskois».

En effet, ce sont les conseils scolaires locaux qui recevront les fonds provenant des commissions scolaires. Les commissions scolaires continueront à percevoir les taxes des contribuables, et les transfèreront selon le nombre d'élèves inscrits à l'école fransaskoise. De plus, le ministère de l'Éducation appliquera la même formule que celle utilisée avec les commissions scolaires pour financer les conseils scolaires.

Pour répondre aux besoins spécifiques des Fransaskois, à travers l'entente auxiliaire entre la province et le fédéral, le fédéral contribuera pour un maximum de 3 millions de dollars par année jusqu'en 1993, et diminuera le montant jusqu'en 1998. Les besoins de rattrapage seront financés par le fonds de développement de 2 millions de dollars par an pour une période de 5 ans.

UNE PÉRIODE DE TRANSITION DE 5 ANS

Les écoles fransaskoises existantes ont jusqu'en 1995 pour adhérer au nouveau système. Après cette date, elles seront considérées comme écoles d'immersion. Le modèle proposé permet cependant une grande flexibilité et peut être modifié au besoin.

LE COMITÉ DE MISE EN OEUVRE

Plusieurs détails demeurent en plan, en outre le transfert des professeurs d'un système à l'autre; certains aspects financiers tels l'immobilisation, et la façon d'établir le nouveau système. Ces tâches seront la responsabilité du comité de mise en oeuvre.

Neuf membres siègeront sur ce comité dont cinq représentants la communauté fransaskoise; et un membre des organismes suivants: le ministère de l'Éducation, l'Association des commissaires de la Saskatchewan, la Fédération des enseignants de la Saskatchewan et la Ligue des administrateurs, directeurs et surintendants de l'éducation. C'est au ministre de l'Éducation que revient la décision de mettre en opération le comité de mise en oeuvre, et d'en nommer les représentants.

LA PROCHAINE ÉTAPE

Michel Dubé, membre du comité Gallant et directeur de l'éducation à l'A.C.F.C. expliquait que «la prochaine étape du côté des francophones consiste à déterminer quelles seront les responsabilités de chacun dans le dossier». Trois organismes partagent à l'heure actuelle les mêmes dossiers et risquent de voir leur mandat se chevaucher. Ensuite, il faudra déterminer qui seront les représentants qui siègeront sur le comité de mise en oeuvre. Ce comité, selon le rapport, devrait fonctionner dès le 1er octobre prochain. Le rapport prévoit que les modifications législatives soient adoptées au printemps 1990.

Quelle beauté, quelles couleurs!



Les cyclistes albertains ont une foule d'endroits où ils peuvent se rendre pour admirer les beautés de la nature automnale. Mais la région de Kananaskis au sud-ouest de Calgary offre des paysages uniques.

(Photo Alberta Tourism)

Éditorial

La rentrée scolaire

Une nouvelle année scolaire vient de débuter. La population étudiante a envahi les institutions scolaires catholiques et publiques de la province pour y parfaire son éducation.

Pour les Franco-Albertains, il y a lieu de se réjouir et d'être fier. Deux nouvelles écoles, où l'on dispensera le programme de français langue première, voient le jour, l'une à Edmonton, l'école Notre Dame et l'autre à Fort McMurray.

Encore une fois, il a fallu lutter ferme, exiger notre droit à l'éducation dans notre langue mais ces efforts ne sont pas restés vains.

La population étudiante de toutes nos écoles françaises, le corps professoral et les parents devront travailler encore plus fort pour démontrer hors de tout doute aux autorités scolaires locales, régionales et provinciales que non seulement on tient à avoir nos propres écoles mais que l'on tient aussi à avoir une qualité supérieure d'enseignement, de programmes et de résultats.

Et la clé de tout cela se résume en quelques mots: fierté, optimisme, enthousiasme, participation.

Parents, étudiants, enseignants, dirigeants, tous doivent participer non seulement au processus de l'éducation mais aussi de la vie scolaire et parascolaire afin de bien imprégner ces écoles de cette très riche culture française, héritage de nos ancêtres. C'est ce qui fait la différence entre une école d'immersion et une école française. Et cette différence, elle est très importante pour assurer le succès de ces écoles françaises.

La langue française doit rayonner partout dans ces écoles et même en dehors de ces maisons d'enseignement. Il faut que les parents qui envoient leurs enfants dans ces écoles aident ces derniers en parlant avec eux en français à la maison et dans les endroits publics. Il ne faut pas avoir honte de parler en français en public. Plus nos jeunes entendront parler le français, plus ils s'intéresseront à cette langue et plus ils l'aimeront et la parleront.

De plus pour assurer le succès de ces écoles, il faut que chaque parent s'implique non seulement dans le comité de parents mais aussi dans les diverses activités parascolaires organisées par les dirigeants de ces écoles. Il faut créer une vie communautaire à l'intérieur de ces écoles qui cimentera les liens d'amitié qui existent déjà entre les jeunes et les enseignants.

Et que dire de la radio étudiante? C'est un instrument fort important pour faire connaître les auteurs francophones du monde musical. Ceux qui ont vécu l'expérience à Picard et à Sainte-Anne en savent quelque chose. Il ne faut pas oublier la radio et la télévision françaises qui ont de très bonnes émissions pour la jeunesse et en particulier, Prochaine Vague à l'antenne de CHFA, qui s'adresse aux jeunes FRANCO-ALBERTAINS.

Il y a toutes sortes de moyens qui permettent aux jeunes étudiants francophones de s'émanciper, d'apprendre à connaître et à aimer la culture française.

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons qu'étudiants, enseignants, administrateurs et parents s'unissent dans un élan de fierté pour que les écoles françaises soient les meilleures de la province et démontrent une fois pour toutes notre capacité de se prendre en main et de gérer nos propres affaires.

PIERRE BRAULT

La pensée de la semaine

La différence entre l'échec et le succès c'est de faire une chose à peu près bien et la faire parfaitement bien.

(proverbe oriental)

L'importance de l'enseignement

Nous reconnaissons tous le rôle vital de l'éducation, mais tendons à ignorer ceux qui la dispensent. Soucieuse de l'avenir, notre société doit accorder aux enseignants l'appui et le respect qu'ils méritent...

Enseigner, tout comme assurer la direction d'un journal ou d'une équipe de base-ball, est une chose que chacun pense pouvoir faire mieux que les experts. Après tout, n'avons-nous pas tous à un moment ou à un autre enseigné quelque chose à quelqu'un? Enfants, nous faisons nos premières armes en imposant à nos petits amis, frères et soeurs nos connaissances supérieures. Étudiants, nous jugeons catégoriquement la valeur de nos professeurs. Adultes non enseignants, nous sommes prêts en tout temps à critiquer ceux qui le sont.

Bergen Evans, pédagogue, s'est toujours élevé contre ceux qui estiment que n'importe quel imbécile peut enseigner. Commentant l'aphorisme célèbre de George Bernard Shaw, «Celui qui peut, agit. Celui qui ne peut pas, enseigne», Evans a écrit: «L'inférence qui découle de cette déclaration, à savoir que l'enseignant symbolise l'échec dans le monde de l'action, réconforte grandement les anti-intellectuels. Pourtant, presque tous les hommes d'action se sont révélés des professeurs exécrables. Ce jugement, même s'il n'est pas documenté, sonne juste.

En fait, le mot piquant de Shaw ne résiste pas à la logique. Les enseignants peuvent faire quelque chose et font quelque chose: ils enseignent. Comme toute autre activité professionnelle, l'enseignement exige l'acquisition de compétences. Pour être dispensé avec virtuosité, il demande également un talent spécial, le goût d'une vocation. Il existe «des professeurs nés» tout comme des «musiciens» ou des «hommes d'État nés».

Dispensé diligemment par des femmes et des hommes talentueux, l'enseignement est un art au même titre que l'écriture, n'en déplaise à M. Shaw. Mais étant donné leur grand nombre, ceux qui enseignent dans les écoles, les collèges et les universités se fondent en quelque sorte dans le décor et, tout comme les objets familiers, tendent à être oubliés.

Pourtant, il existe probablement un nombre bien supérieur de bons professeurs durs à la tâche, perdus dans l'anonymat que de bons auteurs ou acteurs jouissant d'une grande renommée. On les trouve d'ailleurs à tous les niveaux du système pédagogique aussi bien dans les écoles de campagne que dans les universités. L'enseignement, tel que mesuré par ses résultats, ne permet guère de distinguer les grands pédagogues des autres. Son aboutissement est l'essence de la qualité des individus qu'il façonne.

Contrairement au monde des sports, de la politique, des loisirs, des arts et du droit, l'enseignement n'est pas propice à l'éclosion de «vedettes». Il n'existe aucun prix Nobel pour les professeurs. S'il est vrai que certains d'entre eux reçoivent de hautes distinctions, elles récompensent des réalisations qui n'ont rien à voir avec leur performance dans la salle de classe.

Les mérites des instituteurs, plus encore que ceux des professeurs, sont méconnus. Qui pourrait, en toute justice, affirmer que la contribution d'une institutrice chargée des classes de la maternelle n'est pas aussi importante que celle d'un président d'université qui ploie sous le faix de ses diplômes? Vu la marque indélébile que laissent les premières expériences scolaires de l'enfant, cette institutrice pourrait fort bien aider à former un futur Abraham Lincoln ou une Marie Curie. De toute façon, elle aide à modeler toute une classe, à faire de ses élève des citoyens responsables de qui dépendra le bien-être de notre société.

Enseigner est un art créatif, notamment aux niveaux primaire et secondaire. Les bons maîtres, pareils aux bons artistes, possèdent leur propre style. Ils respectent également l'individualité de leurs élèves sachant pertinemment que l'apprentissage se fait au travers de leurs propres perceptions. Un professeur légendaire à qui l'on demandait au début d'un trimestre quel allait être le contenu de ses cours a répondu; «Je ne sais pas, je n'ai pas encore vu mes élèves».

Le monde serait certainement meilleur si chaque enseignant comprenait pleinement chaque enfant dont il a la charge et agissait en conséquence. Mais on ne peut taxer ainsi la nature humaine. Les enseignants connaissent la fatigue et l'impatience, se désintéressent des enfants lents ou difficiles. N'étant pas exempts de préjugés, ils doivent quelquefois se faire violence pour accorder à chaque élève l'attention qui lui est due.

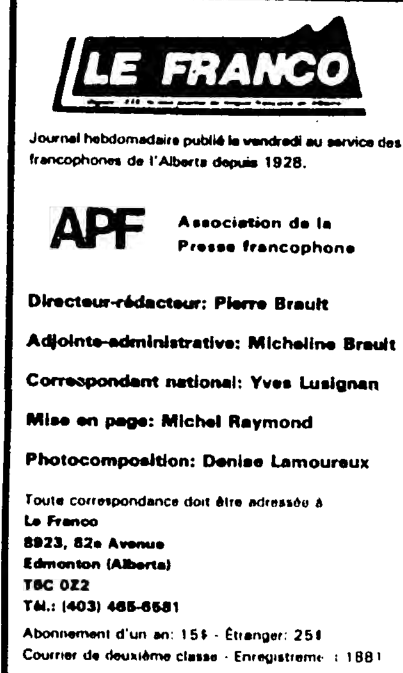
Le monde serait également meilleur si tous les enfants allaient à l'école animés par le désir d'apprendre. Il n'est pas tout à fait faux de déclarer que pour chaque personne désirant enseigner, il en existe 20 autres déterminées à ne pas apprendre. L'enseignant joue un rôle paradoxal: il doit inculquer des connaissances à des enfants rebelles à toute instruction. Amener les étudiants prometteurs au point où ils sont désireux, voire anxieux d'apprendre est le défi propre à l'enseignement.

«Le professeur médiocre affirme...Le grand professeur inspire»

L'enseignement étant un processus interactif, les styles d'instruction, pour être efficaces, doivent varier selon les élèves. L'ironie mordante d'un maître peut amener les timides à se replier sur eux-mêmes. Pourtant, pensons à Rudyard Kipling qui, dans son autobiographie intitulée *Something of Myself*, brosse le portrait de son professeur d'anglais et de lettres en ces termes: «Il était doté d'une nature violente, ce qui est loin d'être un désavantage face à des garçons habitués au franc parler; son don de l'ironie qui était sans doute pour lui une source de défoulement a été pour moi une mine d'enrichissement. La rage d'un bon professeur est plus instructive que l'enseignement lucide et laborieux d'un grand nombre de pédagogues consciencieux».

L'expression de Kipling «la rage d'un bon professeur» devrait rappeler ce qui est trop souvent oublié par ceux qui méprisent les enseignants, à savoir que les meilleurs d'entre eux possèdent une gamme de connaissances aussi vastes que diverses. Les excellents professeurs par leur exemple et leur leadership transmettent à leurs élèves leur enthousiasme pour la matière qu'ils enseignent. Loin d'être de simples instructeurs, ils sont des modèles. «Le professeur médiocre affirme. Le bon professeur explique. L'excellent professeur démontre. Le grand professeur inspire», a écrit William Arthur Ward.

Source: Le Bulletin de la Banque Royale sept/oct 1989


LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.

APF Association de la Presse francophone

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Correspondant national: Yves Lusignan

Mise en page: Michel Raymond

Photocomposition: Denise Lamoureux

Toute correspondance doit être adressée à
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe - Enregistrement: 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de Westweb Press à Edmonton, Alberta

Nouvelles régionales

• Rénovations et addition

Soumission accordée au foyer d'accueil Bonny Lodge pour personnes âgées de Bonnyville

EDMONTON - Les gouvernements fédéral et provincial ont accordé une subvention de 2 781 298 $ pour faire des rénovations et une addition au centre d'accueil des personnes âgées de Bonnyville.

Nelson Lumber Co. Ltd. de Lloydminster est chargé des rénovations et de l'addition, le tout devant être terminé en avril 1990.

En publiant le contrat, les Ministres, fédéral et provincial, de l'Habitation ont déclaré que ce projet satisferait à la demande croissante des places en foyer d'accueil, à Bonnyville.

«Faire construire des foyers tel que celui-ci fait partie des engagements du gouvernement fédéral, afin de doter tous les Canadiens d'un habitat accessible», a déclaré l'Honorable Alan Redway, Ministre d'État (Habitation).

«Bien des personnes âgées de l'Alberta ont un revenu limité pour vivre, ou ont besoin de la compagnie de personnes de leur âge. Cette addition et ces réparations vont augmenter la capacité et la fonctionnalité de Bonny Lodge, en même temps que de fournir un environnement plus confortable aux résidents», a déclaré l'Honorable Ray Speaker, Ministre des Affaires Municipales de l'Alberta. M. Speaker s'était joint à l'Honorable Ernis Isley, M.L.A. Bonnyville, pour annoncer le projet.

Conçu par Robert Bennet Architect Ltd. d'Edmonton, le projet contiendra 22 unités dans la partie existante et 44 dans l'addition. Trois logements seront conçus pour handicapés physiques.

Subventionné par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, le programme public à but non lucratif aide les municipalitées et les organisations à but non lucratif à construire des logements subventionnés pour personnes âgées.

En ce qui concerne l'addition de 44 logements, la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement subventionnera 70 % du remboursement des obligations pour les coûts éligibles du terrain et de la construction et les dépenses de fonctionnement. La Société d'Hypothèque et de Logement de l'Alberta (A.H.M.C.) contribuera pour 30%. Sur une période de 35 ans, la part de la S.C.H.L. sera de 230 199 $ annuellement, et la part du A.H.M.C. de 98 657 $. L'Alberta contribuera de 14 099$ de subvention pour l'addition, ce qui monte son total à 112 656$ par an. Le coût de 2 102 956 $ pour le terrain et la construction a été financé par l'A.M.H.C. sur des obligations du Alberta Heritage Trust Fund.

Le coût des rénovations, 1 232 993 $, pour la partie existante du foyer, a aussi été pris en charge par l'A.M.H.C., par l'intermédiaire d'une émission d'obligation du Fond du Patrimoine. Le remboursement de ces obligations sera entièrement à la charge de l'A.M.H.C.

La Fondation du District de Bonnyville gérera le projet. Selon sa chartre, la Fondation est responsable de tous les déficits de gestion encourus par le foyer (sauf l'amortissement). Dans le cadre du programme d'aide au foyer, la Fondation a droit au financement de l'A.H.M.C. pour compenser une partie des déficits.

• Nouvelle saison

La régionale de Lethbridge dévoile son programme social et culturel

par PIERRE BOURBEAU

LETHBRIDGE - C'est avec fierté que l'A.C.F.A. de Lethbridge lance sa nouvelle programmation sociale et culturelle pour l'automne 89. Les objectifs principaux de cette nouvelle programmation sont de former une troupe de danses folkloriques, de former une ligue d'improvisation et de permettre aux jeunes âgés entre 6 et 18 ans de participer à des activités à l'extérieur de l'école en français.

La troupe de danses folkloriques s'adressera à deux groupes d'âge: les 7 à 13 ans et les 14 ans et plus. Cette troupe pourra assurer une représentation artistique de la culture canadienne-française et ainsi donner une visibilité aux Canadiens français dans le sud de l'Alberta.

La ligue d'improvisation pourra permettre, tant qu'à elle, de revivifier le goût de parler français, de donner la chance aux francophones et francophiles de s'exprimer théâtralement, de développer l'esprit d'équipe, de nouer contact lors des tournois avec les francophones d'autres régions et d'avoir tout simplement du plaisir.

Pour les plus jeunes, les samedis après-midis leur seront réservés à l'occasion des Samedis-Jeunesse. À tour de rôle, soit à tous les deux samedis, les jeunes âgés de 6 à 12 ans et de 13 à 18 ans pourront s'approprier le Centre Culturel. Pour les plus jeunes, les activités seront orientés vers des thèmes précis tandis que les plus vieux pourront planifier euxmêmes leurs activités.

Finalement, parmi ces trois activités majeures, une place sera faite à l'activité physique par la danse aérobique et une petite touche sociale et culturelle sera ajoutée par l'entremise de cours de gigue et de danses sociales.

L'horaire des activités a été établi comme suit: **Danse aérobique:** mardi et jeudi de 18h00 à 19h00. **Troupe de danses folkloriques:** 7 à 13 ans: mardi de 16h00 à 17h00; 14 ans et plus: mardi 19h00 à 22h00. **Gigue:** mardi de 19h00 à 22h00. **Danses sociales:** mercredi de 20h00 à 21h30. **Ligue d'improvisation:** à déterminer d'après les inscriptions. **Samedi-jeunesse:** samedi de 13h00 à 17h00. Tous les activités débuteront durant la semaine du 18 septembre, sauf exceptionnellement la ligue d'improvisation et la danse sociale qui débutera le 24 octobre.

Les inscriptions seront prises les 13 et 14 septembre de 19h00 à 21h30 à l'A.C.F.A. régionale de Lethbridge, #202, 325 - 6e rue sud. Pour de plus amples informations, concernant le contenu des activités et du coût des inscriptions contactez Pierre Bourbeau au 328-8506.

• Voyage

Le Club Franco-Fun Leadership a visité le Québec en juillet

par FERNANDE LABONTE

MORINVILLE - Les voyages ont toujours un but bien précis, l'instruction, la distraction, voir un monde nouveau, connaître les us et coutumes des gens d'une autre province.

C'est ainsi que le CLUB FRANCO-FUN LEADERSHIP, a pris son départ pour le Québec le 4 juillet dernier. Ayant pour moniteur M. Paul Riopel, Instituteur à l'école Vanier de Morinville, secondé par la monitrice Nathalie Richard d'Edmonton.

Ce départ prévu depuis quelque temps réunissait un groupe d'élèves. Passant par Trois-Rivières, ils ont pu parler le français à leur gré; donner un petit spectacle par des chants et des danses, démontrant le caractère albertain. Ils ont assisté au Festival de jazz, Festival des artisans, ont visité des centres historiques, les musées, les endroits le plus pittoresques.



Ce qui les a le plus charmé, c'est le vieux Québec où les habitants gardent leur anciennes coutumes. Le 9 juillet, le départ pour la Côte de Sainte-Anne-de-Beaupré, lieu de pèlerinage, et l'Île d'Orléans. Par la suite ils ont également visité Saint-Jean Port-Joli, là où se regroupent des sculpteurs.

Pour terminer leur séjour québécois, ils sont arrivés à Drummondville pour admirer le Festival international, avant leur retour par avion le 12 juillet à Edmonton, rapportant comme bagage, une instruction nouvelle permettant d'approfondir leurs connaissances.

L'histoire des Oblats dans l'Ouest

Septembre

3	4	5	6	7	8	9
1912	1860	1846	1838	1916	1849	1967
LES PP TURQUETIL ET LEBLANC ARRIVENT A CHESTERFIELD BAY	FONDATION DE LA MISSION DU FORT DES LIARDS PAR LE PERE GASCON	ARRIVEE DU PERE RICARD ET DE SES COMPAGNONS EN OREGON	ARRIVEE AU FORT EDMONTON DES PREMIERS PRETRES: DEMERS ET BLANCHET	ARRIVEE A CHESTERFIELD DU FRERE PRIME GIRARD, 31 ANS	MGR FARAUD FONDE LA MISSION DE LA NATIVITE AU FORT CHIP	ORDINAT. EPISC. DE MGR LEGARE 1976 DECES DE MGR MARC LACROIX

• Élections

Savez-vous pour quelle commission scolaire vous pouvez voter en octobre?

EDMONTON - Le 16 octobre prochain les citoyens de l'Alberta seront appelés à élire leurs conseillers scolaires (commissaires d'écoles) pour une période de trois ans. En effet, selon la loi albertaine des élections doivent avoir lieu tous les trois ans, le troisième lundi d'octobre, pour les postes de conseillers scolaires de même que pour les postes de conseillers municipaux.

En Alberta il y a plusieurs sortes de commissions ou juridictions scolaires et ce n'est pas facile pour la personne non initiée de savoir dans quelles juridictions elle a droit de vote ou de se présenter comme candidat(e).

Ces juridictions sont classées comme suit:

1. **Les comtés** (counties) Ceux-ci s'occupent à la fois des affaires municipales et scolaires. L'éducation est gérée par un comité d'éducation du conseil de comté. Il y en a 30 dans la province et tous sont situés dans des régions rurales. Ils sont sujets entre autres au County Act et au School Act et ils font partie du système scolaire public ou non-confessionnel. Comme c'est le cas pour les divisions scolaires les comtés regroupent un certain nombre d'anciens petits districts scolaires publics.

2. **Les divisions scolaires** (School divisions). Les divisions scolaires ne s'occupent que d'éducation et la plupart sont aussi situées dans des régions rurales. On les appelle «divisions» parce qu'elles regroupent un nombre d'anciens petits districts scolaires publics dont les conseils scolaires ont été dissous mais qui gardent toujours leurs frontières.

Lorsqu'aux années '30 la province était en plusieurs centaines de petits districts publics, les divisions furent créées pour simplifier l'administration scolaire dans la province. Il est à noter que seuls des districts «publics» peuvent être regroupés en divisions. Ceci n'est pas possible pour les districts séparés catholiques ou protestants. Il y a 31 divisions scolaires dans la province et elles aussi sont situées en majeure partie en milieu rural.

3. **Les districts publics indépendants** (Public school districts). Ce sont les districts scolaires qui sont restés indépendants après la création des divisions et des comtés. La plupart sont situés dans des villes mais certains sont situés dans des régions rurales de la province. Il est à noter que ces districts sont non-confessionnels pour la plupart mais certains sont catholiques tels le District scolaire de Saint-Albert n° 3, le district scolaire de Saint-Paul n° 2228, le district scolaire Thibault n° 35 à Morinville, le District scolaire consolidé de Falher n° 69 et le district scolaire de Legal n° 1738.

La fondation d'un district public doit toujours précéder la fondation d'un district séparé. Il y a présentement 33 districts publics actifs dans la province y inclus deux districts publics consolidés.

4. **Les districts séparés** (Separate School Districts). Un district séparé, tel que mentionné plus haut, ne peut exister que s'il y a déjà un district public et que ce district fasse déjà partie d'une division ou d'un comté ou soit indépendant. Il peut être catholique ou protestant.

Il y a en Alberta seulement deux districts séparés protestants qui gèrent des écoles mais il y a 45 districts séparés catholiques.

5. **Les districts régionaux** (Regional School Districts). Ces districts sont créés par le ministre, à la demande de quelques districts dans une même région pour administrer une école ou un programme. Il n'en existe qu'un seul présentement, celui de Saint-Paul, qui administre l'école secondaire régionale de cette région.

Les conseillers ne sont pas élus; ils sont nommés par les juridictions scolaires qui en font partie.

La nouvelle loi scolaire ne permet plus la création de tels districts.

6. **Les districts des bases militaires** (D.N.D. school districts). Ces districts sont à toutes fins pratiques des districts publics mais ils dépendent de l'administration militaire et sont financés par la province et le gouvernement fédéral. Ils sont au nombre de quatre.

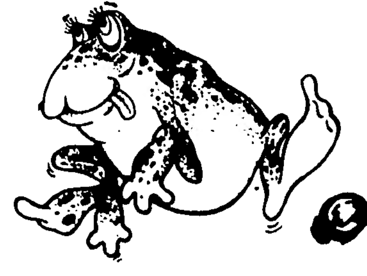
Il n'y a pas d'élections dans ces districts non plus.

Tout Albertain de citoyenneté canadienne âgée de 18 ans ou plus et ayant habité en Alberta depuis au moins six mois a droit de vote aux élections scolaires. Pour se présenter comme candidat il doit avoir eu domicile sur le territoire de la commission scolaire pendant les 6 mois précédent l'élection.

Là où il y a un district séparé protestant ou catholique c'est la religion de l'électeur qui détermine dans quelle juridiction scolaire il a droit de vote. Ainsi à Edmonton un électeur de foi catholique vote aux élections du conseil des écoles séparées catholiques d'Edmonton. Par contre l'électeur de Beaumont, même s'il est catholique doit voter aux élections du conseil du comté de Leduc car il n'y a pas de district scolaire séparé catholique dans cette localité et que le village de Beaumont fait partie du comté de Leduc.

Si vous n'êtes pas certains où vous aurez droit de vote aux prochaines élections scolaires, renseignez-vous auprès des autorités scolaires ou municipales de votre région ou encore auprès du bureau régional du ministère de l'Éducation. Vous pouvez aussi contactez le ministère de l'Éducation à Edmonton au 427-7235. Si vous habitez à l'extérieur d'Edmonton composez le numéro R.I.T.E. sous le rubrique «Governement of Alberta» dans votre annuaire téléphonique et demandez le numéro ci-haut mentionné.







Le samedi 5 août dernier, Michel Raymond, employé au journal LE FRANCO et Crystal Lynn Berry, institutrice d'Edmonton s'unissaient par les liens du mariage. Michel est le fils d'Arthur et Laurette Raymond de Campbellton au Nouveau-Brunswick. Crystal est la fille d'Arnold et Ann Berry d'Edmonton. La direction et le personnel du journal LE FRANCO souhaitent à Michel et Crystal beaucoup de bonheur.

(Photo Pierre Brault)

Musicalement vôtre

par Yvan Brunet

Guy Trépanier/Normand Dubé «Lance et compte» (volume 2) Trans-Canada PPF-2006.
Ce tout nouveau disque comprend la musique originale de la série télévisée «Lance et compte». C'est un grand disque, tellement différent et tellement plus éloquent que le premier. L'équipe n'est pas tout à fait la même que celle du premier disque. On prend plaisir ici à faire tourner: «Devenir un héros» (le thème de l'émission interprété par Alain Couture), «Vivre en amour» (une toune douce et mielleuse de la part de Nathalie Carsen), «À nous la terre» (une chanson entraînante de Yannick Létourneau) et les passages instrumentaux composés par Guy Trépanier et Normand Dubé. Plusieurs belles chansons et pièces instrumentales qui font de ce microsillon un recueil de splendeurs.

David & Jonathan «Coeur de gosse» Sélect CT-20002.
Jonathan & David sont deux nouveaux sourires et deux nouvelles voix adolescentes d'outremer qui s'imposent de plus en plus sur les palmarès français. De plage en plage, on est servi à l'approche simardienne des titres plaisants qui nous invitent au plancher de danse: «Gina», «Seul pour danser», «Bella-Vita», «On ira», etc. Le clou du disque a pour titre «Est-ce que tu viens pour les vacances?», une chanson amusante dont la mélodie colle à la peau. Deux voix bien en place et d'excellentes interventions de guitares sèches, de basses et de synthés, font de cette réalisation un excellent moment dédié au culte du swing léger.

Irish Rovers «Hardstuff» Attic LAT-1253.
On se souvient de cette fameuse formation irlandaise pour ses deux grands succès «The Unicorn» et «Wasn't That A Party» de 1967 et 1980 respectivement. Les Rovers célèbrent cette année 25 années dans le métier. «Hardstuff», enregistré à Dublin et à Vancouver et produit par le pivot central de Chilliwack, Bill Henderson, regroupe dix titres plein de swing et de feeling qui sauront ajouter de l'entrain à vos soirées de plaisir. Le premier 45 tours tiré de l'album, «All Sing Together» de la plume de Bryan Adams/Jim Vallance est accrocheur, mais aussi enivrant: «Mama's Got A Squeezebox» (un ancien succès du groupe The Who), «The Other Side Of The Evening» de Randy Bachman (Guess Who), et «Don't Fly Away» de l'auteur canadien Tom Northcott. Il convient de saluer cette production.

Blue Rodeoa «Diamond Mine» WEA 25 62681.
Blue Rodeo c'est du rock canadien. Sur cette deuxième aventure discographique, nos amis ont su conserver leur inspiration très poétique, leur sonorité feutrée, et leurs voix bien orchestrées. Démonstration de travail complet et abouti, les titres réunis ici n'amènent pas grand chose de neuf, sauf peut-être au niveau de cohésion du groupe. D'intérêt particulier: «Diamond Mine» (premier 45 tours au sujet de l'amour perdu), «House Of Dreams» (qui se veut un reflet de «Try» de 1987), et «One Day» (un rocker). En somme, des chansons qui prouvent qu'au Canada, on peut faire du bon rock.

Animotion «Animotion» Polygram/Polydor 837 314-1.
Avec Animotion on s'enfonce dans un son accessible, parfois un blues, sans être un blues noir et parfois un rock, sans être un rock «heavy». Seulement le guitariste Don Kirkpatrick et le claviériste Greg Smith sont de la formation originale. On a su ajouter ici les voix de Paul Engemann et de Cynthia Rhodes. À la radio pop, des derniers jours on s'empresse à faire tourner la chanson entraînante «Room To Move», mais «Calling It Love» et «Do Like I Do» ont également du piquant. Que ce soit doux ou entraînant, on est portés à danser et à groover. Pour qui a évolué avec la musique captivante d'Animotion («Let Him Go», «Obsession», «Strange Behavior», etc.), ce nouveau microsillon se veut un bon achat.

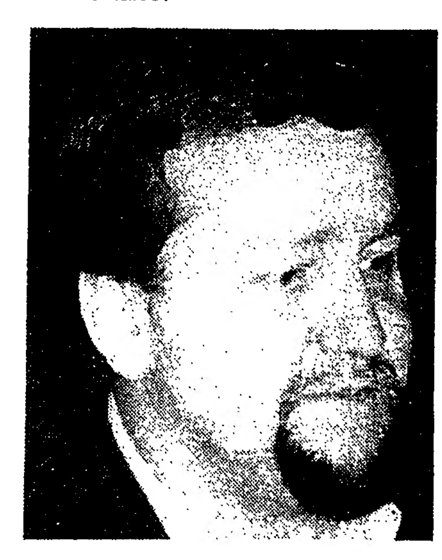
• Financement

Le Congrès Mondial Acadien fera appel à des sources privées

CARAQUET (N.-B.) - Le comité d'implantation du Congrès Mondial Acadien ne comptera pas uniquement sur les sources gouvernementales pour financer ce rassemblement que l'on prévoit pour 1993 ou 1994. Au cours d'une réunion à Caraquet, N.-B., il est ressorti clairement que le comité compte également faire appel aux individus et aux corporations.

Les participants à la rencontre ont dressé un inventaire d'une cinquantaine de corporations et individus répartis au Canada, aux États-Unis et en France, susceptibles d'apporter leur soutien financier.

Cette liste sera confiée à une firme spécialisée dans la collecte de fonds. Cette firme aura pour tâche d'accorder son soutien technique et son expertise au comité.



André Boudreau

Selon le président, André Boudreau: «C'est à partir de la générosité des donateurs que l'on pourra mesurer l'intérêt manifesté à l'égard de ce projet».

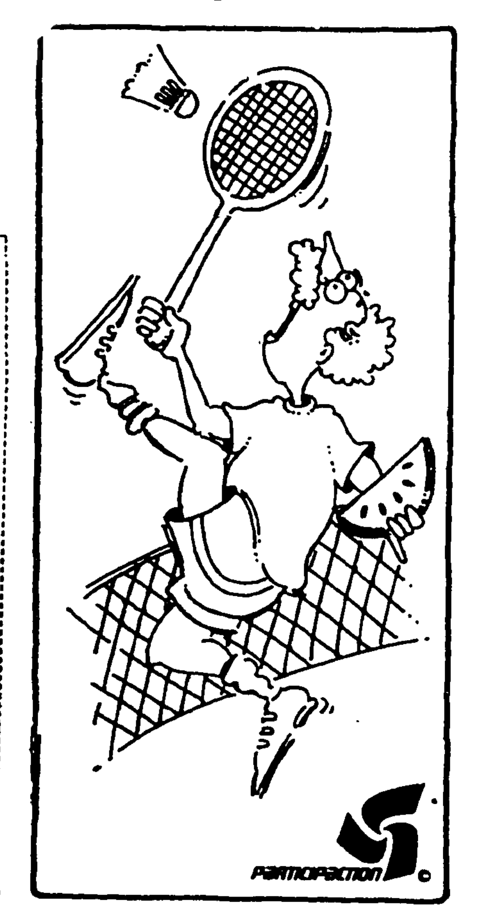
Mais, il reste bien des éléments à mettre au point d'ici le début officiel de la campagne de financement, présumé pour le 15 août 1990, date de la fête de Acadiens. Les préoccupations immédiates du comité se situent au niveau au financement à court terme.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique vient d'approuver l'octroi d'une subvention de 12 325 $ pour une étude de faisabilité. L'engagement de l'A.P.I.C.A. est cependant conditionnel à ce que le comité d'implantation trouve une somme équivalente afin de financer le mandat global de l'étude.

Afin de s'assurer de l'obtention de la somme manquante ainsi que d'un fonds de fonctionnement, les membres du comité iront au cours des prochaines semaines, frapper à la porte de plusieurs agences, ministères, associations et corporations susceptibles de participer au financement.

Par ailleurs, on prévoit débuter le processus pour choisir un lieu et une date pour le congrès en janvier 1990. Le choix sera annoncé à l'occasion de la fête des Acadiens, le 15 août 1990, date qui coïncide avec les Jeux de l'Acadie qui auront lieu l'an prochain, dans la région Évangéline à l'Île-du-Prince-Edouard, du 28 juin au 1er juillet.

La réunion de Caraquet a également été l'occasion d'élire un exécutif. Outre André Boudreau, qui occupe le poste de Président depuis la formation du comité en mai dernier, les membres sont Wilfred Roussel, Vice-président pour l'Ontario et le Québec, Délie Gallien-Chiasson, Vice-présidente pour les provinces de l'Atlantique, Daniel Arsenault, Secrétaire et Pierre Laforest, Trésorier.



Arts et spectacles

• Festival de la chanson

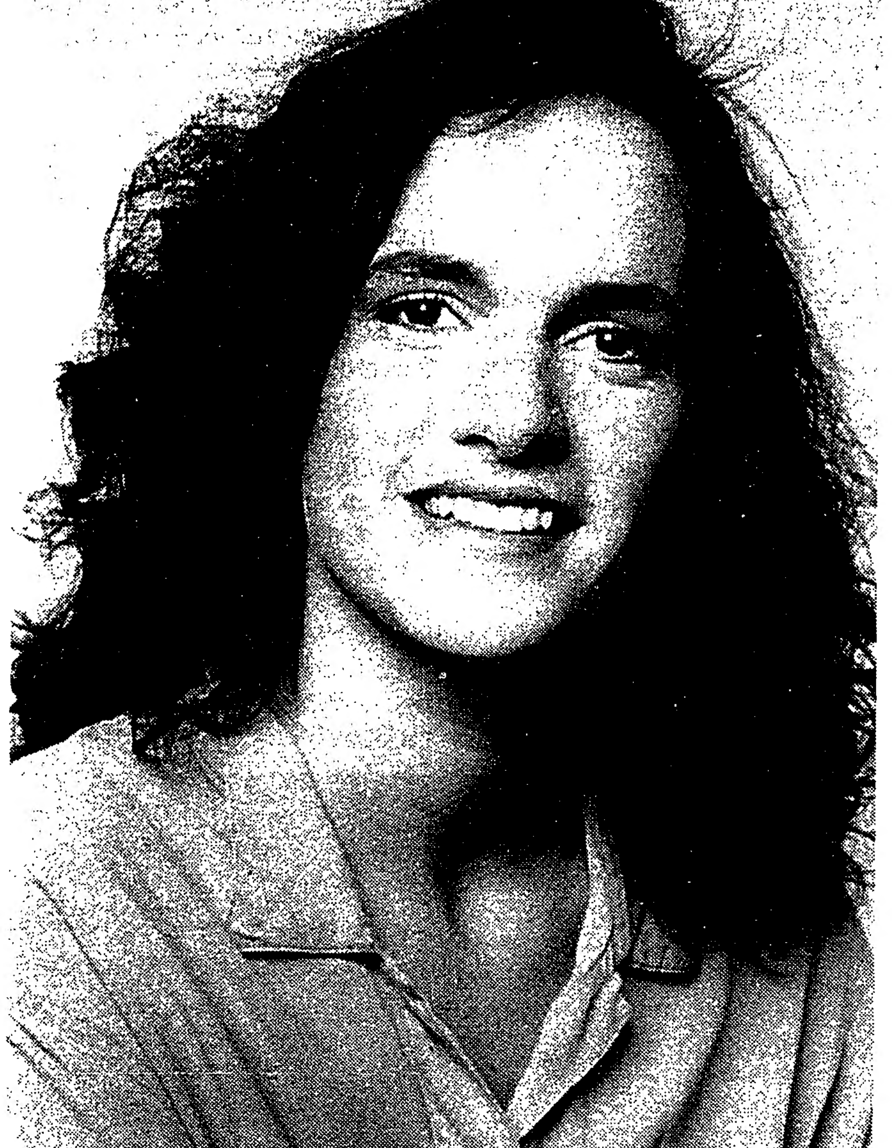
Josée Lajoie représentera l'Alberta à Granby

EDMONTON (R.T.) - Le 10 juin dernier, Josée Lajoie remportait les grands honneurs du Gala provincial de la chanson française, le premier événement du genre dans la province.

Deux représentants du Festival international de la chanson de Granby assistaient au spectacle, soit l'auteur-compositeur Bruce Jackson et Jean-Marie Messier, ex-Directeur du Festival.

Ce dernier nous apprenait récemment que Josée figurait parmi les 32 semi-finalistes choisis à travers le Canada français. Tout ce monde fera les frais de quatre soirées «éliminatoires», où seront choisis les 8 finalistes dont 4 interprètes et 4 auteurs-compositeurs-interprètes qui participeront au gala du 7 octobre.

Josée Lajoie devient donc la première Franco-Albertaine à participer au Festival de Granby en près de 10 ans: Jacques Chauvin de Girouxville ayant représenté l'Alberta au début des années '80.


Josée Lajoie

Josée se rendra à Granby le 19 septembre prochain. Après un stage de formation de quelques jours et des périodes de répétitions avec orchestre, elle montera sur la scène du théâtre Palace de Granby le samedi 23 septembre.

Comme le veut le règlement, elle interprètera les 3 chansons qui lui ont valu les honneurs à Edmonton, soit «Mes blues passent pu dans'porte» de Gerry Boulet, «L'Amour de Lamour» de Jacques Gautreau et «Viens t'asseoir», une de ses propres compositions.

On ne peut que souhaiter bonne chance à Josée qui pose un geste important pour sa carrière et pour la chanson française de l'Ouest.

Le Palmarès Prochaine Vague

CS	SD	TITRE	INTERPRÈTE
1	1	**Chevaliers enfants**	Mario Trudel
2	2	**C'est la vie**	Marc Lavoine
3	5	**La femme d'or**	Gerry Boulet
4	4	**J'savais pas**	Robert Charlebois
5	3	**Knock out**	Louise Portal
6	8	**Reste là**	Mario Pelchat
7	7	**Coupe coupe**	Vanessa Paradis
8	6	**Tous les juke box**	Martine St-Clair
9	9	**J'aurais voulu te dire**	Johanne Blouin
10	-	**Premier rôle**	Viktor Lazlo

CS: cette semaine **SD:** semaine dernière

RÉACTIONS FORTES: La femme d'or
J'savais pas
J'aurais voulu te dire

Indique par ordre de préférence les trois chansons du palmarès que tu préfères. Fais-nous parvenir ton choix à:

Prochaine Vague
CHFA Radio-Canada
C.P. 555
Edmonton (Alberta) T5J 2P4

NOM: ______________________

ADRESSE: ______________________

____

TÉLÉPHONE: ______________________

À la fin de chaque mois, un tirage sera effectué parmi tous les coupons reçus.

Prochaine Vague avec Claude Bernatchez du lundi au vendredi de 18 h à 19 h sur les ondes de CHFA.

Note: Vous pouvez donner vos 3 choix en téléphonant tous les jeudis entre 18h00 et 19h00 au 466-2432.



Agriculture

• RAID

Des insectes étrangers à l'assaut de la centaurée

OTTAWA - Un groupe d'insectes provenant d'Europe orientale s'impose de plus en plus dans la lutte contre la centaurée en Colombie-Britannique.

La mauvaise herbe, qui ressemble au chardon, se propage vers l'est, réduisant le pâturage disponible et supplantant les graminées et les fleurs indigènes. Les bestiaux ne mangent pas la centaurée parvenue à maturité, celle-ci étant trop amère.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a dépensé jusqu'à 1 million de dollars par année pour l'achat d'herbicides qui ont protégé certaines prairies, mais qui n'ont pas arrêté la propagation de la centaurée.

M. Peter Harris, chercheur d'Agriculture Canada à la Station de recherches de Régina, affirme qu'il faut procéder à des pulvérisations contre cette mauvaise herbe tous les quatre ou cinq ans. Le coût du traitement d'un pâturage infesté étant supérieur à la valeur des graminées, on ne traite que pour prévenir la propagation de la mauvaise herbe.

Depuis 1968, huit espèces d'insectes ont été importées d'Europe orientale et introduites dans les prairies de la Colombie-Britannique.

Ces visiteurs étrangers lancent leur attaque à divers moments au cours de la saison. Leurs préférences climatiques sont variées, ce qui permet aux scientifiques de mettre la lutte biologique à l'épreuve un peu partout dans la province.

Le travail d'équipe de l'insecte semble rapporter des dividendes. La production de graines de la centaurée a été réduite de 90%. M. Harris s'attend à ce que les plantes indigènes se réinstallent rapidement à mesure que la centaurée disparîtra.

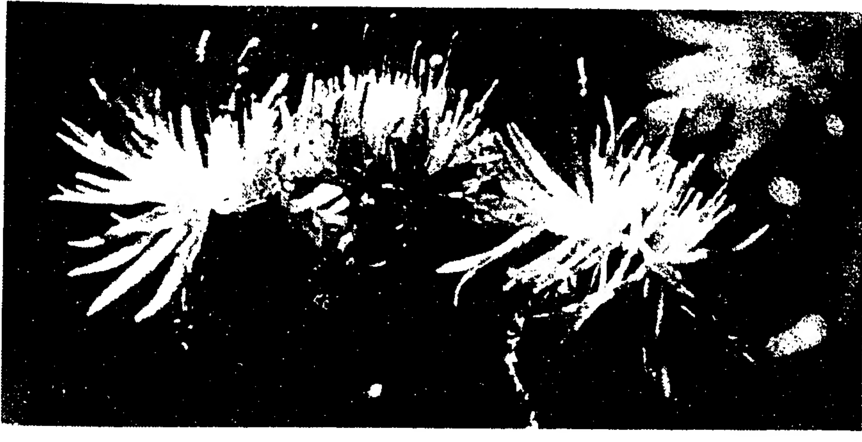
Avant de lâcher, les insectes ont été mis sérieusement à l'épreuve pour assurer qu'ils n'attaqueront pas les plantes et les insectes indigènes. Il s'agit d'un long processus parce que chaque prédateur exige trois ou quatre années d'essais.

Les insectes sont dispendieux, chaque espèce coûtant environ 400 000$ à importer, à mettre à l'épreuve et à lâcher. Mais, selon M. Harris, le programme est rentable et son coût est ponctuel, car une fois l'insecte établi, celui-ci part à la recherche de la centaurée partout où elle se trouve.

Les scientifiques d'Agriculture Canada ont déja étudié la situation en Union soviétique, pays d'origine de cette mauvaise herbe. Ils ont découvert qu'à la suite du travail de l'insecte, la centaurée est rare ou clairsemée dans les parcours naturels, s'établissant le plus souvent dans des endroits fréquentés comme les terrains de stationnement.

M. Harris s'attend à ce que tous les programmes de lutte biologique soient mis en oeuvre d'ici 1995. Mais ce ne sera pas pour autant la fin de la centaurée. Les insectes ne feront que réduire l'incidence de la mauvaise herbe à une niveau traitable.

L'efficacité permanente du programme dépendra d'une bonne gestion des pâturages. M. Harris ajoute que les agriculturs devront éviter le surpâturage, car cela permettrait à la centaurée de se réinstaller.



Des insectes importés d'Europe sont devenus les meilleurs alliés des chercheurs d'Agriculture Canada dans la lutte contre la centaurée. Cette mauvaise herbe, illustrée ci-haut, se propage vers l'est depuis la Colombie-Britannique, réduisant le pâturage disponible et supplantant les fleurs indigènes.

Carrières et professions

IL S'AGIT D'UN VOLET MAJEUR DE LA LUTTE CONTRE LE DÉFICIT.

Une nouvelle taxe sur les produits et services remplacera l'actuelle taxe fédérale de vente. Elle sera perçue à un taux uniforme de 9 pour 100 sur la plupart des produits et services consommés au Canada. La taxe actuelle porte en général un taux de 13½ % sur les prix manufacturiers.

Le régime actuel de taxe fédérale de vente a été poussé au-delà de ses limites et ne peut plus répondre aux exigences de l'économie. Les faiblesses structurelles de ce régime ont permis à certaines entreprises de réduire le montant des taxes qu'elles devraient payer autrement. Pour maintenir en service un régime fiscal applicable à 75 000 entreprises contribuables, 22 000 ententes particulières et interprétations administratives sont nécessaires.

Le régime actuel de taxe fédérale de vente constitue une source de revenus de plus en plus imprévisible et peu fiable pour le gouvernement fédéral, et il ne touche qu'une gamme restreinte de produits. Il doit être remplacé.

L'énormité de la dette a diminué l'aptitude du gouvernement à répondre à d'autres priorités. Les Canadiens connaissent le risque auquel nous nous exposerions si nous ne prenions pas des mesures pour la contrôler. L'ampleur de la dette nous expose à des augmentations des taux d'intérêt et nous rend vulnérables face aux crises économiques internationales. La fiabilité et la stabilité des sources de revenus du gouvernement constituent des éléments d'autant plus importants dans une telle conjoncture. La nouvelle taxe fédérale de vente assurera une réduction du déficit année après année, tout en nous permettant de continuer à offrir aux Canadiens des services qui se classent parmi les meilleurs au monde.

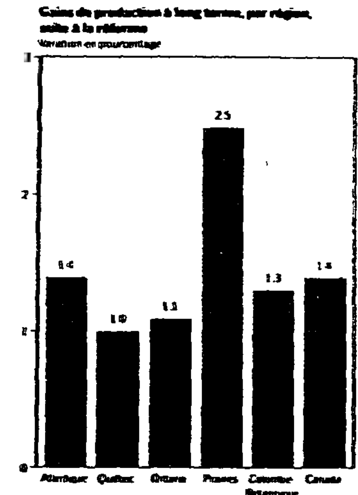
LE NOUVEAU RÉGIME RENFORCERA NOTRE COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE ET CRÉERA DES EMPLOIS AU CANADA.

La taxe fédérale de vente actuelle favorise les importations aux dépens des produits fabriqués au Canada. Nous sommes le seul pays du monde industrialisé à se placer dans une situation aussi désavantageuse. Le système existant rend moins compétitifs les exportateurs canadiens à l'échelle mondiale. L'actuelle taxe fédérale de vente diminue notre production économique annuelle d'environ 9 milliards de dollars par rapport à ce qu'elle serait si la nouvelle TPS était en place.

Grâce à la TPS, nous pourrons abolir complètement la taxe sur les exportations et rendre les produits canadiens plus compétitifs à l'étranger. Et au Canada, les produits fabriqués au pays pourront entrer plus efficacement en concurrence avec les importations.

La réforme de la taxe de vente profitera à toutes les régions et à tous les secteurs de l'économie. Les régions-ressources, par exemple, en profiteront grandement car leurs économies dépendent à la fois des ressources et des exportations – deux secteurs qui tireront le plus grand avantage de la réforme de la taxe de vente.

La TPS diminuera le coût de la machinerie, des fournitures et des équipements que les sociétés doivent acheter pour fabriquer leurs produits. Il en résultera des investissements accrus et une expansion de notre production, ce qui stimulera la création d'emplois.



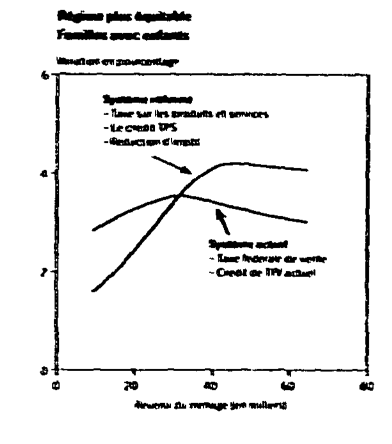
ELLE VIENDRA EN AIDE AUX CANADIENS À REVENU MODESTE.

La TPS améliorera la situation des familles gagnant moins de 30 000 $ par année. Ce résultat sera obtenu par des modifications à l'impôt sur le revenu. Premièrement, les Canadiens à faible revenu recevront un nouveau crédit pour la TPS. Deuxièmement, le taux intermédiaire de l'impôt sur le revenu des particuliers passera de 26 pour 100 à 25 pour 100.

Le crédit pour TPS sera versé par anticipation tous les trois mois. Les ménages canadiens admissibles recevront leur premier chèque en décembre 1990, avant l'entrée en vigueur de la TPS le 1er janvier 1991. Environ 9 millions de Canadiens recevront des chèques de crédit. Le crédit pour TPS sera calculé selon les déclarations d'impôt sur le revenu. Chaque déclaration d'impôt sur le revenu renfermera un formulaire d'une page indiquant aux Canadiens comment demander le crédit.

Le montant du crédit sera fonction de la taille et du revenu de la famille. Le crédit de base pour un adulte sera de 275 $. La plupart des adultes vivant seuls pourront obtenir un crédit supplémentaire pouvant atteindre 140 $, pour un total de 415 $. Le crédit pour enfant sera de 100 $. Les parents de familles monoparentales recevront un crédit pour adulte de 275 $ pour un de leurs enfants. Les ménages canadiens ayant des revenus s'élevant à environ 25 000 $ par année seront admissibles au plein crédit.

À titre d'exemple, une famille de deux adultes et de deux enfants ayant droit au plein crédit, recevra quatre chèques de 187,50 $ au cours de l'année, soit 750 $ au total.



ELLE ÉLIMINERA LES TAXES INVISIBLES.

Présentement, partout au pays, chaque fois que les Canadiens achètent un produit ou un service d'origine canadienne, ils paient une taxe fédérale de vente. Par exemple, un montant appréciable de taxe de vente est camouflé dans le prix des maisons. Avec le système actuel, les Canadiens n'ont aucun moyen de connaître le montant de la taxe fédérale prélevée. Il existe quatre taux différents pour une variété de produits différents et la taxe est dissimulée dans tout le processus de production.

Avec la TPS, les Canadiens sauront qu'ils paient 9 pour 100. Le caractère général de cette taxe fait qu'elle s'appliquera à pratiquement tous les produits et services. Les quelques exceptions seront bien connues des consommateurs.

Certains détaillants canadiens disposent déjà de caisses-enregistreuses capables d'indiquer séparément la TPS, d'autres non. Le gouvernement fédéral proposera aux détaillants un programme d'encouragement afin de les aider à se doter de caisses-enregistreuses qui indiqueront séparément la TPS.

Dans tous les cas, le gouvernement fédéral fournira aux marchands des affiches qui indiqueront clairement que la TPS de 9 pour 100 est en vigueur dans leur magasin.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS PROPOSÉS.

1. Pour les consommateurs, la TPS sera comparable à une taxe de vente au détail correspondant à 9 pour 100 du prix de détail des produits et services. La TPS remplacera la taxe fédérale de vente actuelle, camouflée au niveau du fabricant.

2. La TPS sera appliquée à pratiquement tous les produits et services vendus au Canada. Toutefois, les Canadiens seront exemptés de cette taxe pour les PRODUITS suivants : les produits d'alimentation essentiels; les médicaments sur ordonnance; des articles médicaux comme les verres correcteurs et les fauteuils roulants, par exemple; les loyers résidentiels et les habitations déjà construites.

3. En outre, les Canadiens ne seront pas taxés sur les SERVICES suivant : les prêts, les hypothèques, les valeurs mobilières et les polices d'assurance; les soins médicaux et dentaires; la majorité des services d'enseignement; les services de garderie; les services d'aide juridique; et les services de transport municipal et de traversiers pour passagers.

4. Dans la plupart des cas, la TPS n'augmentera pas beaucoup le prix des nouvelles habitations, car le gouvernement instaurera une ristourne de la TPS sur les logements à laquelle il consacrera 900 millions de dollars. Dans de nombreuses régions du pays, les augmentations ne dépasseront pas un demi pour cent. En fait, bien des localités devraient connaître une diminution des prix grâce à la ristourne de la TPS. La principale exception demeurera la ville de Toronto, où le prix extrêmement élevé des terrains pourrait amener le prix des nouvelles habitations à augmenter de 1,5 % environ.

5. Étant donné l'élimination de la taxe fédérale de vente actuelle, l'entrée en vigueur de la TPS de 9 pour 100 n'entraînera pas d'augmentations automatiques des prix. Dans certains cas les prix augmenteront, mais dans d'autres, ils diminueront. Par exemple, le prix de nombreux produits coûteux sur lesquels on perçoit actuellement une taxe de 13,5 % diminuera avec l'introduction de la TPS de 9 pour 100. Par contre, le prix d'autres produits qui ne font l'objet d'aucune taxe en vertu du système actuel sera majoré.

Enfin, bien avant l'entrée en vigueur de la TPS, le gouvernement renseignera les Canadiens sur le genre de changements qui affecteront les principaux produits et services lorsque la TPS viendra remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale.

Voici quelques exemples des variations auxquelles peuvent s'attendre les consommateurs :

ARTICLE	AVANT LA RÉFORME ($)	APRÈS LA RÉFORME ($)
Climatiseur	780	770
Automobile	15 000	14 700
Pneus à neige	200	203
Chambre d'hôtel	90	95

Pour obtenir plus de précisions sur la TPS, composer le:

1-800-267-6640 (français) **1-800-267-6620** (anglais) **1-800-267-6650** (appareils de télécommunications pour malentendants)

Ministère des Finances Canada Department of Finance Canada

• Biennale de la langue française

Le regroupement des francophones doit dépasser les frontières nationales

QUÉBEC (A.P.F.) - La Fédération des francophones hors Québec se dit prête à prendre l'initiative, où à participer à des initiatives, visant à former une vaste alliance entre tous les francophones d'Amérique du Nord.

Participant à l'atelier intitulé «Se regrouper en français» dans le cadre de la 13e Biennale de la langue française à Québec, le président de la F.F.H.Q., M. Matte, a déclaré que l'avenir et le salut de la langue française et des cultures francophones dépassaient le cadre de chaque État, et qu'elle reposait en partie sur le milieu associatif. «N'est-il pas temps maintenant que, face à la structuration de la francophonie internationale, le milieu associatif francophone se rassemble et se coordonne», s'est demandé M. Matte.

Le Conseil de la vie française en Amérique, qui a pour mission depuis sa fondation en 1937 de travailler au regroupement des francophones et à la promotion de la vie française en Amérique, croit qu'il est «urgent» d'attacher une grande importance à la pluralité des cultures et des différentes ethnies pour la survie et le développement de la langue française. Selon le président du Conseil, Martin Légère, qui participait également à cet atelier, il faudra désormais travailler plus étroitement «avec ces francophones qui nous arrivent de divers autres pays du monde» pour faire face au problème de la dénatalité. Le Conseil de la vie française pourrait même organiser un colloque sur cette question qui se tiendrait à l'automne de 1990.

Pour le directeur général du Secrétariat permanent des peuples francophones, Michel Brûlé, les associations regroupant les francophones doivent être attrayantes pour les jeunes. Pour attirer les jeunes, dit M. Brûlé, «il faut des projets mobilisateurs et une vision tournée vers un avenir où il sera économiquement intéressant de parler français».

L'autre condition au développement des associations francophones, en est une financière. Selon M. Brûlé, les gouvernements reconnaissent volontiers que les associations jouent un rôle important dans la francophonie, mais ont tendance à se retirer du financement de ces associations depuis quelques années. Il faut, dit-il, établir maintenant «des politiques réalistes de financement».

M. Xavier Michel du Haut Conseil de la francophonie en France estime de son côté qu'il faut éviter de tomber dans ce qu'il appelle «l'obsession de la défense du français», et ne pas limiter l'action des associations en faisant abstraction de l'existence de multiples autres langues nationales dans les pays francophones. Il faut aussi éviter «l'illusion du consensus», et la tentation de créer un organisme fédéral alors qu'il existe une disparité et une hétérogénéité entre les associations francophones. Enfin, M. Michel croit qu'il faut mettre de l'ordre dans le foisonnement des associations qui n'ont parfois de francophone que le nom.

Ceci dit, M. Michel estime lui aussi qu'il ne faut pas limiter les regroupements en français aux communautés des pays francophones, mais avec tous ceux qui accordent au français un rôle privilégié dans les communications et les échanges internationaux, incluant les entreprises.

L'un des organisateurs de cette 13e Biennale de la langue française, Alain Landry, retient de cet événement la qualité, de même que l'assiduité des participants (environ 325 dont 140 d'Europe, d'Asie et d'Afrique). Par le passé, les biennales étaient organisées de façon magistrale. Cette année, les congressistes étaient invités à choisir des ateliers selon leurs intérêts, d'où une plus grande participation, croit-il enfin.

M. Landry, qui dans la vie de tous les jours est sous-secrétaire d'État adjoint au secrétariat d'État, ajoute que la 13e Biennale a attiré pour la première fois des gens de toutes les activités humaines avec son thème «Exprimer la modernité en français».

M. Landry croit que les biennales peuvent faire beaucoup pour l'avancement de la francophonie. «La biennale, c'est un peu le sommet populaire de la francophonie, et elle s'adresse directement aux usagers de la langue française».

Même s'il existe une multitude de forums sur la francophonie, M. Landry croit que la biennale a toujours un rôle à jouer. À cause de son aspect populaire, dit-il, on retrouve dans la même salle des chercheurs, des universitaires, des fonctionnaires et des simples employés qui ont tous en commun leur amour de la langue française, sa défense, sa promotion, son développement». C'est ce qui en fait un forum unique selon M. Landry.

Il reconnaît que la biennale a de la difficulté à attirer des jeunes. Même en 1985 alors que le thème portait sur la langue française et les jeunes, il avait été difficile de les rejoindre. Si la moyenne d'âge est élevée dit M. Landry, c'est parce que les participants sont des gens à la retraite, qui ont le temps de se consacrer à leur «dada» de la langue française. Pour un observateur, la Biennale de la langue française ressemble davantage à un club de l'âge d'or de la francophonie, qu'à un forum susceptible de faire avancer la langue française dans le monde.

De toutes les idées qui ont jailli de la biennale, les organisateurs en garderont quelques unes qui seront acheminées soit à des autorités gouvernementales, soit à des autorités universitaires.

Quant à savoir comment la 13e Biennale de la langue française peut contribuer à faire avancer le dossier linguistique au pays, M. Landry estime que les réflexions et les échanges entre les participants, qui sont presque tous issue de milieux minoritaires, permettent de faire avancer certains dossiers, mais toujours à un niveau populaire.





AVIS DE CONVOCATION

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu

Le samedi 14 octobre 1989 à 14h00 — **à l'Hôtel Coast Terrace Inn à la salle de bal A**

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ANNUELLE GÉNÉRALE DE L'A.C.F.A.

1. Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 14 octobre 1989
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 22 octobre 1988.
3. Suites du procès-verbal
   3.1 Lettre d'appui aux Lubicons
4. Rapport du président général de l'A.C.F.A.
5. Rapport de la Fondation de l'A.C.F.A.
6. Rapport financier consolidé
7. Nomination du vérificateur
8. Changements aux Statuts et règlements
9. Rapport du Comité de nominations
10. Discours des candidats et élections
11. Autres
12. Ajournement

CHANGEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Changements proposé à l'Article 21 g)

de se porter candidat après avoir été membre en règle de l'Association depuis au moins trois mois, aux différents postes prévus par les présents **Statuts et Règlements** et par les Statuts et Règlements de la régionale de son territoire.

En vigueur: Article 21 g)

de se porter candidat, aux différents postes prévus par les présents **Statuts et Règlements** et par les Statuts et Règlements de la régionale de son territoire.

PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'A.C.F.A. DU 22 OCTOBRE 1988

Monsieur Georges Arès, Président général de l'A.C.F.A. souhaite la bienvenue à tous et exprime sa satisfaction de voir un si grand nombre de personnes étant donné que plusieurs choses se passent cette fin de semaine. Il invite le père Sévigny à faire une réflection pour débuter l'Assemblée.

Monsieur Arès remercie le Père Sévigny et passe à l'ordre du jour.

1. **Adoption de l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée générale annuelle tenue le 22 octobre 1988.**

Alain Tremblay/Françoise Sigur proposent:

«Qu'on ajoute l'item #11.1 Appui aux Lubicons à l'ordre du jour.»

UNE ABSTENTION
MAJORITÉ EN FAVEUR
ADOPTÉE

Jules Van Brabant/Annette Labelle proposent:

«Que l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée générale annuelle du 22 octobre 1988 soit adopté tel qu'amendé.»

TOUS EN FAVEUR
ADOPTÉE

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale annuelle du 25 octobre 1987**

Monsieur Arès s'excuse d'avoir oublié de faire publier le procès-verbal dans le journal Le Franco. Il offre d'en faire la lecture. Cependant, on suggère plutôt de donner quelques minutes pour que les participants le lisent eux-mêmes. Après quoi.

Hervé Durocher/Ginette Josiah proposent:

«Que le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale annuelle du 25 octobre 1987 soit adopté tel que présenté.»

UNE ABSENTTION
MAJORITÉ EN FAVEUR
ADOPTÉE

3. **Suites au procès-verbal**

Monsieur Arès explique que le suivi de la dernière Assemblée annuelle, c'est-à-dire qu'il y ait un changement aux Statuts et règlements, est à l'ordre du jour au #8 «Changements aux Statuts et règlements».

4. **Rapport du président général de l'A.C.F.A.**

Le président lit son rapport mais comme le rapport a 22 pages il explique qu'il sautera des paragraphes. Au passage des souhaits à M. Yvon Mahé, les gens applaudissent. M. Moquin va transmettre nos souhaits à M. Yvon Mahé puisqu'il ne pouvait être là.

Sous la section: Nouvelle Loi scolaire, le président suggère de demander un renvoi à la Cour suprême du Canada puisque la loi a changé et que le jugement dans le Cas Bugnet ne vaudra plus rien sous la nouvelle loi.

Les participants applaudissent à la mention de l'école à Jean-Côté. Le président fait remarquer que les écoles françaises sont possibles quand on a des commissaires francophones. Il faut donc alors lire à la page 2, corriger - «Commissions» au lieu de «Commissaires».

Le président souligne qu'une rencontre des présidents de l'Ouest, pour étudier le dossier des paroisses soit prévue. Possibilité d'en faire un dossier commun.

Hervé Durocher/Normande Bouchard proposent

«Que l'Assemblée générale reçoive le rapport du président général tel que présenté.»

TOUS EN FAVEUR
ADOPTÉE

Dans la discussion qui suit la présentation du rapport du président, on se demande si on ne devrait pas faire publier le rapport du président dans le Franco.

5. **Rapport de la Fondation de l'A.C.F.A.**

On invite Monsieur Hervé Durocher, président de la fondation de l'A.C.F.A. à présenter le rapport de la Fondation.

Il fait une synthèse de l'historique de la fondation. Il explique que la Fondation a été créée après la vente par l'Association canadienne-française de l'Alberta d'un terrain de 80 acres que l'Association détenait à Millwoods. L'émettteur du poste de radio CHFA était situé sur ce terrain. Il avait été loué pour 5 ans et a été vendu après.

La Fondation est gérée par les sept (7) derniers présidents de l'A.C.F.A. et le président actuel, il s'agit donc d'un Bureau de direction de huit (8) personnes. La Fondation a une vie séparée de l'Association et verse une partie de ses profits pour le fonctionnement de l'A.C.F.A.

Le président de la Fondation lit le rapport.

Lydia Roy/Lépold Bergeron proposent:

«Que le rapport de la Fondation de l'A.C.F.A. soit reçu tel que présenté.»

TOUS EN FAVEUR
ADOPTÉE

Dans la discussion qui suit la présentation du rapport de la Fondation un participant demande que les directeurs présents se lèvent mais le président actuel de la Fondation et le président actuel de l'A.C.F.A. sont les seuls présents.

M. Arès remercie le président de la Fondation pour son exposé.

6. **Rapport financier consolidé**

Monsieur Arès invite M. Hector Therrien de la firme King & Company, vérificateur de l'A.C.F.A. à présenter le rapport financier.

M. Therrien explique les états financiers et invite l'Assemblée à poser des questions.

Aucune question n'est adressée à M. Therrien.

Roland Rocque/Père Forget proposent

«Que le rapport financier consolidé de l'A.C.F.A. pour l'année 1987-1988 soit reçu tel que présenté.»

TOUS EN FAVEUR
ADOPTÉE

7. **Nomination du vérificateur**

Roland Rocque/Jules Van Brabant proposent:

«Que la firme King & Company soit nommée vérificateur de l'A.C.F.A. pour l'année 1988-89.»

TOUS EN FAVEUR
ADOPTÉE

8. **Changements aux Statuts et règlements**

M. Arès est remplacé à la présidence de l'Assemblée par le premier vice-président, M. Réal Doucet.

M. Réal Doucet explique qu'un changement à l'article 44 des Statuts et règlements permettrait que M. Georges Arès soit réélu pour une troisième année. Il explique qu'à cause de l'opération «Survie», il est souhaitable que nous conservions la même image et que si nous changions de président ce serait difficile puisque chaque personne a un dynamisme différent. Il demande une proposition pour que nous puissions modifier cet article.

Jean-Guy Thibodeau/Ghyslain Charron proposent:

«Que pour l'année 1988-89, le président général pourra être réélu pour un troisième terme consécutif d'une année. Cet article 44A sera rayé des Statuts et règlements de l'A.C.F.A. à la fin de l'année 1989.»

EN FAVEUR: Majorité
CONTRE: 1
ABSTENTION: 1
ADOPTÉE

L'article 44A sera placé après l'article 44.

René Dallaire/Roland Péru proposent:

«Que l'article 9 soit acceptée tel qu'amendé.»

Pour mieux définir les objectifs contenus dans sa **Charte**, l'Association se donne les buts spécifiques suivants:

a) représenter la population francophone de l'Alberta;
b) **promouvoir le bien-être intellectuel, culturel et social des francophones de l'Alberta;**
c) encourager, faciliter et développer l'enseignement en français;
d) appuyer et **promouvoir le développement économique des francophones de l'Alberta;**
e) établir et maintenir des contacts avec la francophonie en général;
f) entretenir des relations amicales avec les groupes de différentes origines ethniques et anglophones dans la province.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTÉE

9. **Rapport du Comité de nominations**

Monsieur Arès invite le président du Comité des candidatures, M. Réal Doucet à présider cette partie de la réunion.

M. Réal Doucet présente les autres membres du comité de nominations, notamment MM. Guy Lacombe et Hilaire Fortier.

M. Réal Doucet explique que selon l'article 50 des Statuts et réglements de l'A.C.F.A., les régionales ont reçu une correspondance ainsi que des formulaires pour les personnes désirant soumettre leur candidature aux postes de vice-présidents et président de l'Association. Il explique davantage les mandats des postes ouverts cette année et qu'à l'article 52 des Statuts et règlements de l'A.C.F.A., des membres de l'assemblée ont toujours le droit de faire des mises en nomination à l'Assemblée.

M. Réal Doucet annonce que Me Georges Arès, d'Edmonton, se représente à nouveau au poste de président général. Le président du Comité de nominations invite des nominations en provenance de la salle à trois reprises.

Au nom de l'Assemblée annuelle de l'A.C.F.A., le président du Comité de nominations déclare que Me Georges Arès est élu par acclamation à titre de président général de l'A.C.F.A. pour un troisième mandat soit l'année 1988-89.

On félicite et applaudit chaleureusement Me Arès pour son élection. Me Arès remercie l'assemblée pour ce vote de confiance.

Réal Doucet passe à la nomination des candidats pour les deux postes de vice-présidents. Les deux candidats recommandés par le Comité de nominations: Mme France Levasseur Ouimet et Madame Lydia Roy. Réal invite d'autres candidatures de la salle, comme pour le poste de président à trois reprises.

Au nom de l'Assemblée annuelle de l'A.C.F.A., M. Réal Doucet déclare Mesdames France Levasseur-Ouimet et Lydia Roy élues par acclamation à titre de vice-présidentes de l'A.C.F.A.. L'Assemblée applaudit les nominations à l'Exécutif en guise de félicitations.

10. **Discours des candidats et élections**

M. Arès remercie encore les participants de leur confiance. Il dit que l'expérience est enrichissante et excitante. Il remercie Madame Nicole Croteau qui termine son mandat de vice-présidente. Le président souligne que sa contribution fut des plus appréciées. Des applaudissements suivent les remerciements du président.

Vu qu'aucune élection ne fut nécessaire, Monsieur Arès passe au prochain point à l'ordre du jour.

11. **Autres**

11.1 Appui aux Lubicons

France Levasseur-Ouimet/Claude Laberge proposent:

«Que l'A.C.F.A. signifie son appui aux Lubicons dans une lettre au chef Bernard Ominiak dans laquelle on lui demande s'il apprécierait notre intervention.»

Georges Arès exlique les raisons de cette proposition: on a beaucoup en commun avec les Lubicons - ils sont une minorité comme nous. L'idée d'une proposition vient de F.J.A. qui a accepté unanimement d'appuyer les Lubicons.

EN FAVEUR: Majorité
ABSTENTIONS: 3
ACCEPTÉE

12. **Ajournement**

Bernard Douville/ Jules Van Brabant proposent:

«Que la réunion de l'Assemblée générale annuelle soit ajournée».

J'AI LE DROIT ET J'EN PRENDS LA RESPONSABILITÉ

SAMEDI 14 OCTOBRE 1989

COAST TERRACE INN 4440 Calgary Trail nord

HORAIRE

Le vendredi 13 octobre

19 h 00 Piano-bar
Ballroom B

19 h 00 Salon-causerie et bar
Ballroom A

Le samedi 14 octobre à l'hôtel Coast Terrace Inn

08 h 00 Inscriptions
08 h 30 Mot de bienvenue
Ballroom A
09 h 00 Ateliers
12 h 00 Dîner
13 h 30 Synthèse des ateliers
14 h 00 Assemblée annuelle
Ballroom A
16 h 00 Libre
18 h 00 Cocktail
19 h 00 Banquet
Conférencier à confirmer
22 h 00 Danse

Il est à noter que le cocktail, le banquet et la danse auront lieu dans le Ballroom B.

LES ATELIERS OFFERTS

1) ÉDUCATION
09 h 00 à 12 h 00
«La gestion scolaire par les francophones en Alberta et ailleurs au pays.»
Persone ressource: **Michel Dubé, Directeur du secteur Éducation, Saskatchewan.**

09 h 00 à 12 h 00
«L'application de l'article 23 de la Charte des droits et libertés - la réalité albertaine.»
Personnes ressources: **Membres de regroupements de parents en Alberta**

2) DÉVELOPPEMENT CULTUREL
09 h 00 à 12 h 00
«Culture et Comités culturels.»
Personne ressource: **Monique Bergeron**

3) DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
09 h 00 à 12 h 00
«Maman s'implique pas a l'a trop d'ouvrage.» Atelier de survie pour les femmes
Personne ressource: **À confirmer**

09 h 00 à 12 h 00
«Âge d'or: Atelier sur les besoins des personnes âgées et des moyens d'enrichir leur vie»
Personne ressource: **À confirmer**

09 h 00 à 12 h 00
«Atelier d'information - sur l'animation possible lors de salons du livre.»
Personne ressource **Lyne Fournier**

09 h 00 à 12 h 00
«Les paroisses»
Personne ressource: **À confirmer**

09 h 00 à 12 h 00
«Atelier sur le processus du changement social»
Personnes ressources: **Daniel Dallaire et son équipe**

4) INFORMATION/POLITIQUE
09 h 00 à 12 h 00
«L'opération «Survie» (vers l'An 2000)»
Personne ressource: **Guy Lacombe**

09 h 00 à 12 h 00
«Nouvelle loi sur les langues officielles»
Personnes ressources: **d'Iberville Fortier et Deni Lorieau**

09 h 00 à 10 h 30
«Multiculturalisme»
Personne ressource: **Evelyne Hubert**

10 h 30 à 12 h 00
«Relation avec le Québec»
Personne ressource: **À confirmer**

5) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
09 h 00 à 12 h 00
Développement économique: une voie à définir
Personnes ressources: **Geneviève Moquin, Renée Rivard et Marie-Claire Landry**

Ces ateliers sont organisés en collaboration avec l'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean.

Inscription aux ateliers

Indiquez votre premier et deuxième choix (s'il y a lieu) pour les ateliers auxquels vous désirez participer

☐ Les paroisses
☐ L'opération «Survie»
☐ Animation salon du livre
☐ Multiculturalisme
☐ Gestion scolaire
☐ Femmes
☐ F.J.A.
☐ Relation avec le Québec
☐ L'Éducation et l'article 23
☐ Développement économique
☐ Langues officielles
☐ Âge d'or
☐ Culture et Comités culturels

S.V.P. veuillez-vous inscrire aux ateliers même s'ils sont gratuits.

NOM: ______________________
ADRESSE: ______________________
VILLE: ____________ Code postale ____________
Tél.: (rés.) ______________________
(bur.) ______________________

A NOTER: Pour la réservation de chambres d'hôtel nous recommandons le Coast Terrace Inn (69,00 $/soir). (**Il faudrait réserver vos chambres au moins 3 semaines à l'avance autrement le prix par soir augmente à 71,00 $).** Vous devez réserver vos chambres vous mêmes et l'A.C.F.A. n'est pas responsable de ces frais.

Pour les étudiants et les personnes de l'Âge d'or, il y aura un rabais de 2,00 $ sur le prix des repas sur présentation de carte (étudiants, âges d'or).

Il y a aussi un service de garderie offert.

Dîner, banquet et inscription:

Pour ceux qui désirent assister au dîner et/ou au banquet, veuillez indiquer ci-dessous.

_____ Banquet _____ Dîner
_____ (23.00 $) _____ (12.00 $)

Garderie__ Nombre d'enfants__

Veuillez joindre votre chèque au montant approprié à ce coupon d'inscription et payable à l'A.C.F.A. provinciale.

Expédier à: **A.C.F.A. provinciale**
Pièce 200, 8923, 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2

• Remise annuelle

Une Acadienne, un Franco-Ontarien et un Franco-Manitobain reçoivent l'Ordre des francophones d'Amérique

QUÉBEC (A.P.F.) - Le grand communicateur Henri Bergeron, l'Acadienne Muriel Kent Roy du Nouveau-Brunswick, le Franco-Ontarien Pierre De Blois de l'Ontario et M. Léo Rémillard du Manitoba, figurent parmi les douze récipiendaires cette année de l'Ordre des francophones d'Amérique.

La cérémonie avait un petit quelque chose de particulier cette année, puisqu'elle coïncidait avec la tenue dans la ville de Québec de la 13e Biennale de la langue française. C'est donc en présence de quelques centaines de francophones d'Amérique, d'Europe et d'Afrique venus discuter de la place du français dans le monde moderne, que les récipiendaires ont reçu l'Ordre des francophones d'Amérique des mains du ministre québécois de la Justice et des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, et du président au Conseil de la vie française, Pierre Martel.

Cette année, quatre lauréats provenaient du Québec, trois des autres provinces canadiennes, deux des États-Unis, et trois de l'Europe. L'Ordre est remis depuis douze ans aux hommes et aux femmes d'Amérique et d'ailleurs dans le monde qui se sont dévoués pour la cause du français.

Franco-Manitobain de naissance, Henri Bergeron fut le premier annonceur du premier poste de radio française dans l'Ouest canadien, avant de faire carrière à la télévision de Radio-Canada comme annonceur et animateur d'émissions culturelles. Le bon parler français est devenu au fil des ans la marque de commerce de Monsieur Bergeron, qui n'a jamais accepté de faire le moindre compromis au profit du langage populaire, à l'époque où «le joual» était porté aux nues.

Muriel Kent Roy du Nouveau-Brunswick fut directrice du centre d'études acadiennes de l'université de Moncton de 1982 à 1989. Elle fut responsable de la sauvegarde du monument, et son travail a incité le gouvernement fédéral à restaurer le monument Lefébvre de Memramcook dans le sud-est de la province, dédié à la survivance acadienne. Pour Mme Kent, 1989 est véritablement une année faste, puisqu'elle recevait plus tôt cette année à Ottawa le Prix du Patrimoine décerné par le ministère fédéral de l'Environnement.

Pierre De Blois de l'Ontario a créé en 1976 le Festival franco-ontarien, qui est aujourd'hui la plus grande manifestation culturelle en Ontario français. Alors qu'il était à la présidence de la section Ottawa-Carleton de l'Association canadienne-française de l'Ontario, il a obtenu que les villes d'Ottawa et de Vanier se déclarent officiellement bilingues.

Léo Rémillard du Manitoba est à l'origine de l'établissement et de l'expansion de Radio-Canada dans l'Ouest. Il a participé en 1946 à l'ouverture du poste C.K.S.B. à Saint-Boniface, qui était à l'époque la propriété des Franco-Manitobains. Il assuma en 1950 la direction du poste CHFA à Edmonton, en Alberta, avant de devenir coordonnateur du réseau radiophonique français à Winnipeg. Il fut, jusqu'en 1983, le directeur des services de langue française, radio et télévision, de Radio-Canada dans les Prairies.

Ces francophones émérites rejoignent au panthéon des défenseurs de la langue française les Antonine Maillet et Martin Légère de l'Acadie, Conrad Lavigne de l'Ontario, Irène Chabot et Roland Pinsonneault de la Saskatchewan et une centaine d'autres, qui tous ont reçu l'Ordre des francophones d'Amérique.

Les autres récipiendaires canadiens de l'Ordre cette année sont: le poète québécois Claude Beausoleil, l'ex-présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Mme Nicole Boudreau, et le vice-recteur adjoint à l'enseignement à l'université de Montréal.

PRIX DU 3 JUILLET 1608

D'autre part, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (l'A.C.F.A.S.) a reçu le Prix 3 juillet 1608, ainsi nommé pour commémorer le jour anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain.

L'A.C.F.A.S. a reçu ce prix pour souligner le travail de cette organisme à la promotion et la diffusion de la connaissance scientifique et technologique auprès des Canadiens français, et sa constante préoccupation à stimuler la recherche et à encourager l'utilisation du français dans toutes ses manifestations et ses publications. Le prix est accompagné d'une bourse de 5 000 $.

Carrières et professions

À l'horaire de CBXFT Alberta



Semaine du 9 au 15 septembre 1989

SAMEDI

11h00 **LES HÉROS DU SAMEDI**
12h00 **UNIVERS INCONNUS** L'Odyssée du grand bison d'Amérique
13h00 **UNIVERS DES SPORTS:** Autosport Molson Indy. Course de formule Indy en provenance de Lexington.
14h30 **GÉNIES EN HERBE**
15h00 **CINÉ-FAMILLE:** Pompy le robot.
17h00 **LA BANDE DES SIX**
18h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
18h10 **L'ÉCOLE D'ÉQUITATION ESPAGNOLE DE VIENNE**
19h00 **SAMEDI P.M.**
20h00 **CINÉMA SPÉCIAL:** Alien, le 8e passager. Drame science-fiction.
22h30 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h50 **LES NOUVELLES DU SPORT**
23h10 **TÉLÉ-SÉLECTION:** Les enchaînés. Festival Hitchcock.
23h35 **CINÉ-CLUB:** Shoah. L'histoire de l'Holocauste à travers des témoignagnes. (2 de 3)

DIMANCHE

11h00 **AUJOURD'HUI DIMANCHE**
12h00 **LA SEMAINE VERTE**
13h00 **LA COURSE DES AMÉRIQUES**
14h00 **RENCONTRES** Inv.: Jean-Loup Bernanos.
14h30 **LES MATINÉES DU DIMANCHE:** La dame en couleur. Drame psychologique réalisé par Claude Jutra.
16h30 **PROPOS ET CONFIDENCES** Inv.: Henri Guillemin. (2 de 4)
17h00 **SECOND REGARD**
18h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
18h05 **CE SOIR CETTE SEMAINE**
18h30 **FAUT VOIR ÇA!** Extraits les plus captivants de la programmation de Radio-Canada diffusée durant la semaine
19h00 **STAR D'UN SOIR**
20h00 **LES BEAUX' DIMANCHES:** Pour vous avant tout.
21h40 **LES BEAUX DIMANCHES:** Un pas dans l'inconnu.
22h15 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h35 **SCULLY RENCONTRE**
23h15 **LES NOUVELLES DU SPORT**

LUNDI

17h00 **L'HEURE DISNEY**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **À COMMUNIQUER**
19h00 **CTYVON**
19h30 **LE TEMPS D'UNE PAIX**
20h00 **LA GLOIRE EN PARTAGE**
21h00 **REFLET D'UN PAYS**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA:** La femme flic. Drame policier avec Miou-Miou.

MARDI

17h00 **L'HEURE DISNEY**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **FAMILLE DE CHEZ-NOUS** (Joly)
19h00 **CTYVON**
19h30 **SUPER SANS PLOMB**
20h00 **L'HÉRITAGE**
21h00 **DALLAS**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA** Avant que vienne l'hiver. Film de guerre

MERCREDI

17h00 **L'HEURE DISNEY**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **AUJOURD'HUI EN FRANCE**
19h00 **CTYVON**
19h30 **COMMENT ÇA VA?**
20h00 **LE GRAND REMOUS**
20h30 **JEUX DE SOCIÉTÉ**
21h00 **LES TISSERANDS DU POUVOIR**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA:** Le grand embouteillage.

JEUDI

17h00 **L'HEURE DISNEY**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **PASSEPORT POUR LE MANITOBA**
19h00 **CTYVON**
19h30 **LA COUR EN DIRECT**
20h00 **SÉRIE-PLUS:** Le meutre de Mary Phagan II.
21h00 **ROCK II**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA** Un espion de trop

VENDREDI

17h00 **L'HEURE DISNEY**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **ROCK, POP ET RELAX**
19h00 **LASER 33-45**
20h00 **LES GRANDS FILMS:** Délirium. Drame psychologique avec Martin Sheen.
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA:** Et le miroir se brisa.



Le samedi 9 septembre à 20 h 00, le **Cinéma spécial** de Radio-Canada présente le drame de science-fiction **«Alien - le 8e passager»** avec **Sigourney Weaver et Ian Holm.**



LA BANDE DE SIX

Suzanne Lévesque animera ce tout nouveau magazine culturel à compter du samedi 9 septembre à 17h00. Au cours de cette émission, on nous offrira une revue commentée des principaux événements de la semaine dans le monde du spectacle, du cinéma, du théâtre, des expositions, de la musique et de la littérature. Par ailleurs, Suzanne Lévesque s'entretiendra régulièrement avec des personnalités d'ici et d'ailleurs.



Suzanne Lévesque dans «La bande de six»

SAMEDI P.M.

Dès le 9 septembre à 19h00, Pauline Martin et une toute nouvelle équipe de comédiens seront réunis pour vous offrir une série de sketches désopilants dans le cadre de Samedi P.M., enregistré au Spectrum de Montréal. Lors de la première émission, Pauline Martin présentera ses compagnons de scène, Martin Drainville, Hélène Mercier, Raymond Legault et Marcel Leboeuf qui vous feront découvrir une foule de nouveaux personnages durant la saison.



Pauline Martin dans «Samedi P.M.

FAUT VOIR ÇA

Le dimanche à 18h30, à compter du 10 septembre, une nouvelle émission produite par le Service de l'information réunira en une demi-heure, les extraits les plus captivants de notre programmation dans tous les secteurs. L'équipe de production choisira un éventail fort intéressant qui pourra comprendre des extraits de reportages ou d'entrevues, des nouvelles, des séquences tirées de nos téléromans, un exploit sportif, un clip spectaculaire tiré d'un film ou d'une série...

CTYVON

Les aventures d'Yvon Lamarche et son équipe de CTYvon vous réservent d'autres moments imprévisibles, mais plein d'humour le lundi 11, mardi 12, mercredi 13 et jeudi 14 à 19h00. Tout au long de la semaine, le p.d.g. Lamarche fera visiter les locaux de la station à un certain Marcel Rouleau. Ce mystérieux personnage ne sera pas sans causer de vives inquiétudes aux employés de CTYvon.

«Les Albertains»

du lundi au vendredi de 9 h à 9 h 30

Cette semaine...

Le lundi 11 sept. - Corinne Lemire - Lethbridge
Le mardi 12 sept. - Gilbert Proulx - Bonnyville
Le mercredi 13 sept. - Père Forget - Fahler
Le jeudi 14 sept. - Gérard Guénette - Calgary
Le vendredi 15 sept. - Guy Lacombe - Edmonton



Bloc-notes

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

Edmonton

VOULEZ-VOUS participer plus activement à la communauté francophone?

Devenez membre des Jeunes Entrepreneurs francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2ème mercredi du mois).

(PJA)

Morinville/Legal

Le groupe jeunesse de Centralta est en voie de formation. Un comité ad-hoc a été formé et recrute présentement de nouveaux membres en préparation aux élections de l'exécutif du 29 septembre prochain. Si vous êtes âgés entre 14 et 25 ans, et êtes intéressé à devenir membre et/ou à vous présenter en tant que président(e), vice-président(e), secrétaire, trésorier(ère) ou journaliste/publiciste pour le groupe, veuillez communiquer avec Denise au 961-3072 ou Michelle au 961-3929 après 16 h ou contactez André à l'A.C.F.A. régionale au 961-3665. À noter qu'à la suite des élections du 29 septembre il y aura un tournoi de quilles pour tous les membres.

6/10

Rivière-la-Paix

Heures d'ouverture de la Bibliothèque au Centre Culturel: le vendredi de 13 h à 17 h et le dimanche de 12 h à 14 h.

29/9

Fort McMurray

Les francophones de 10 à 14 ans intéressés à participer à des activités peuvent devenir membres du Club 10-14. Pour plus d'informations, veuillez contacter Steve Péru au 791-7700.

15/09

Saint-Paul

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

Petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

BALLON-BALAI

(Équipe francophone)

L'équipe de Ballon-balai les «CASTROS» est à la recherche de joueurs francophones pour la saison 1989-1990. Les «CASTORS» est une équipe de division «B» qui joue dans la ligue d'Edmonton. Il est préférable d'avoir déjà jouer mais pas nécessaire pour cette division.

La date limite pour s'inscrire est le **vendredi 15 septembre 1989.**

Le coût d'inscription est d'environ 135 $ par joueur, dépendant du ou des commanditaires pour cette saison.

Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire, **téléphonez à André au 961-3607.**

Provincial

Préparons l'avenir de nos enfants...à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 et 4 ans dont au moins un des parents est francophone. Pour plus d'informations communiquer avec la Fédération des Parents francophones de l'Alberta 468-6934.

05/90

Morinville/Legal

Je suis à la recherche d'un animateur - disc-Jockey pour disco-mobile. Salaire 100 $ par soirée, doit être disponible les fins de semaines. Appelez André Provencher au 961-3607.

15/9

Rivière-la-Paix

Maison en bois rond sur 7 acres à 4 milles de St-Isidore. Bon marché, valeur estimée. Inf.: 624-8495.

22/9

Construction de défense Canada / Defence Construction Canada

Construction de Défense Canada lance un appel d'offres pour remplacer les fenêtres au bâtiment 82, bfc Cold Lake (Alberta).

La date limite prescrite de réception des soumissions est le MERCREDI 20 septembre 1989.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à la section des plans à Ottawa (613) 998-9549.
Référence: CL 963 10

Canada

Edmonton

Recherche dame sérieuse où je pourrais habité afin de perfectionner mon français. Préférablement chrétienne. Mena Fraiette. Tél.: 465-2775 (après 18h00).

L'École pré-maternelle Bobino Bobinette située à l'École Notre-Dame est toujours à la recherche d'une éducatrice. Pour plus d'informations, contacter Gisèle au 468-7674 ou Helen au 444-7267.

8/09

Professeur de français à temps partiel pour garderie (nord de la ville), 3 après-midi par semaine à partir du 11 septembre. Inf.: Carol 477-3495.

15/09

Gardienne francophone demandée, septembre/juin, 2 jours/semaine mardi/jeudi pour garder à la maison quartier Bonnie Doon, 2 petites filles de 1 - 3 ans. Salaire à discuter. Tél.: après 19 h 468-9478.

8/09

La Coop «Le Quartier du Collège» a présentement 2 sous-sols à louer, 225 $ chacun, ainsi qu'un 3 ch. à coucher 514 $/mois. Inf.: appelez Louise au 468-1819.

29/9

Maison à vendre: vente privée, Ridgewood - 4 planchers, split, 3 ch. à coucher 1/2 ch. de bain dans chambre des maîtres, plafond cathédrale, salle familiale, garage double, galerie, clôturé, tourbe. Inf.: 450-9905.

22/9

Calgary

Personnes demandées à temps partiel, pour nettoyer des maisons, 7,00 $ /l'heure, responsable, «mature», assurable, région sud-ouest et nord-ouest de la ville. Inf.: Denise au 246-5612.

22/9



Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des contrats, Travaux publics Canada, suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta), T5J 4E2, téléphone (403) 495-3213, seront reçues jusqu'à 14h (heure des Rocheuses) à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus sur versement du dépôt exigible.

PROJET

N° 622652 - LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
FAUST, ALBERTA
ÉDIFICE DU DÉTACHEMENT DE LA G.R.C.
N° 622652 - LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
FAUST, ALBERTA
RÉSIDENCE DE LA G.R.C.

Date de fermeture: **le 21 septembre 1989**
Dépôt: **100 $**
Les documents de soumission sont disponibles à la suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta). Ils peuvent également être consultés aux bureaux de l'Association de la construction situés à Edmonton, Grande Prairie et Peace River, Alberta.

Bureau dépositaire des soumissions: Les sous-traitants pour les travaux de mécanique et d'électricité doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, situé au bureau de l'Association de la construction, 10215, 176e Rue, Edmonton, Alberta, pas plus tard que le mardi 19 septembre 1989 à 14 h (heure des Rocheuses) conformément aux dispositions du document intitulé «Règles normatives concernant les pratiques des bureaux des dépôts des soumissions (pour les projets de construction d'immeubles du gouvernement fédéral)», du 7 août 1981.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada



Office national des transports du Canada / National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE

DOSSIER N° M 4205-D13-3(9230)

Rôle n° 89493 WR

Date: **le 8 septembre 1989**

DELTA AIR CHARTERS LTD.
DEMANDE EN VUE DE MODIFIER
LA LICENCE N° 890110

Sous le couvert de la licence 890110, Delta Air Charters Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et marchandises afin de desservir les points Yellowknife, N.W.T. & Whitehorse, Yukon au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe C.

Le licencié demande maintenant à l'Office national des transports l'autorisation d'ajouter à ladite licence les points Edmonton (Alberta) et Terrace et Fort Nelson (Colombie-Britannique).

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme ayant un intérêt à cet égard qui s'oppose à la délivrance de la licence peut intervenir contre la demande, en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, le cas échéant, doit être déposée au plus tard **le 13 octobre 1989,** et une copie doit en être signifiée simultanément à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, la date du dépôt ou de la signification d'un document est celle où l'Office ou le destinataire le **reçoit.**. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'obligation du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Une preuve acceptable de signification doit être donnée à l'Office. En cas d'opposition, l'Office doit être convaincu que la délivrance de la licence n'amènera pas une réduction importante du service intérieur à l'intérieur, à destination ou en provenance de tout point de la zone désignée ou n'y perturbera pas la prestation des services aériens. Il appartient à l'intervenant de convaincre l'Office que la licence demandée ne devrait pas être délivrée.

Demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre, ou en l'envoyant par messager ou par poste certifiée à l'Office national de transports à 3ième étage, 350 - Troisième Avenue Nord, Saskatoon (Saskatchewan), S7K 6G7, par télécopieur (no 306-975-5206).

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le soussigné au numéro (306-975-5205).



Shane Stevenson
Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché Office national des transports

• Téléconférence

Fondements de l'éducation 401: L'école française en situation minoritaire

EDMONTON - Cette année encore la Faculté Saint-Jean offre le cours Fondements de l'éducation 401, L'école française en situation minoritaire. Ce cours s'adresse à tous ceux et celles qui s'intéressent à la question des écoles françaises en milieu minoritaire. Il s'adresse de façon particulière cependant aux enseignants et aux cadres scolaires à qui, en dernière analyse, on confie une grande partie de la responsabilité d'assurer l'éducation française du jeune francophone minoritaire. Ce sont eux qui doivent, dans l'immédiat, assurer les réponses adéquates aux besoins éducatifs particuliers du jeune minoritaire.

Le cours FO ED 401 sera offert par téléconférence de 18h30 à 21h30, du 12 septembre au 5 décembre 1989. Il est assuré par une équipe de professeurs et d'invités sous la direction de France Levasseur-Ouimet.

Le cours est divisé en trois sections majeures: l'école française et le contexte social, politique et psychologique; l'école française: une expérience vécue; et l'étude des composantes de l'école française à savoir les besoins éducatifs et linguistiques des élèves francophones, le rôle de l'enseignant et le rôle des parents et de la communauté.



Office national des transports du Canada | National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE

DOSSIER N° M 4895-E18-4(9237)
Rôle n° 89508 WR
Date: **le 5 septembre 1989**

EDMONTON FLYING CLUB
DEMANDES EN VUE DE MODIFIER
LA LICENCE N° 882894

Sous le couvert de la licence 882894, Edmonton Flying Club est autorisée à exploiter un service international à la demande (affrètement) pour le transport de personnes et marchandises de la classe 9-4 au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe A.

Le licencié demande maintenant à l'Office l'autorisation d'exploiter des aéronefs à voilure du groupe B sous le couvert desdites licences.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme peut intervenir pour appuyer ladite demande, s'y opposer ou en réclamer la modification en conformité avec les règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, s'il y a lieu sera déposée au plus tard **le 5 octobre 1989**, et une copie en sera signifiée au même moment à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, le dépôt d'un document est réalisé lorsque celui-ci **à été reçu** par l'Office au plus tard à la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'obligation du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Dès que la signification de l'intervention à été faite, une preuve de signification, que l'Office juge acceptable, sera déposée auprès de celui-ci.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre, en l'envoyant par messager ou par poste certifiée à l'Office national de transports à 3ième étage, 350 - Troisième Avenue Nord, Saskatoon (Saskatchewan), S7K 6G7, par télécopieur (no 306-975-5206).

Si de plus amples renseignements sont requis, vous pouvez communiquer avec le soussigné au numéro (306-975-5218).

Shane Stevenson
Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché Office national des transports





Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

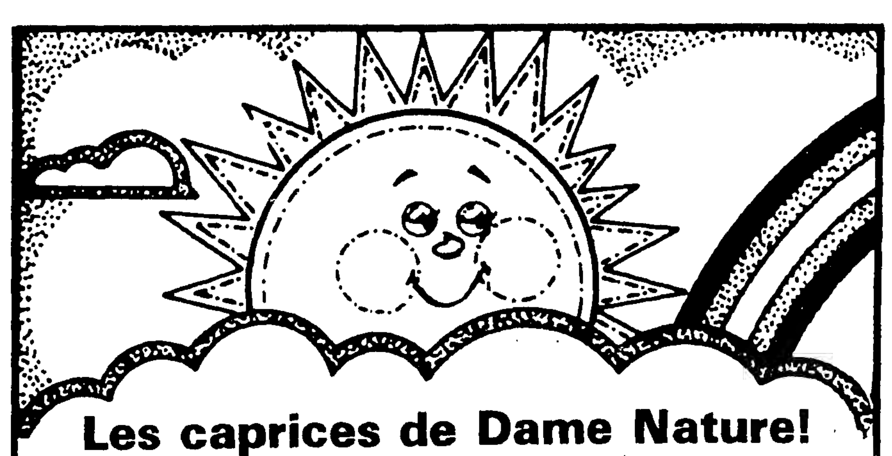
Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 9 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 11 h



Les caprices de Dame Nature!

Dame Nature... quelle autre grande dame pourrait se mesurer à elle, quand on sait que:

C'est arrivé un 3 septembre
En 1972, Ennadai Lake enregistre 91,2 mm de pluie, record pour une journée dans l'ensemble des stations des Territoires du Nord-Ouest.

C'est arrivé un 4 septembre
En 1953, la plus longue vague de chaleur à Toronto prend fin, après 10 jours de températures maximales allant de 31° jusqu'à 38° le 2, la température la plus élevée pour septembre. La température des eaux du lac Érié s'élève au point que des millions de poissons meurent par manque d'oxygène.

C'est arrivé un 5 septembre
En 1978, l'ouragan *Ella* passe à environ 80 km au sud du cap Race (T.-N.). Les vents soufflent à 115 km/h et St-John's enregistre 45 mm de pluie. Au plus fort de son intensité, Ella a une pression centrale de 95,6 kPa seulement et les vents soufflent à 220 km/h.

C'est arrivé un 6 septembre
En 1985, on observe un nuage en entonnoir à Vancouver. Plusieurs centimètres de neige recouvrent des parties du centre de l'Alberta et les contreforts. Dans les montagnes, on enregistre plus de 20 cm de neige.

C'est arrivé un 7 septembre
En 1977, une ligne d'orages, inhabituelle à Vancouver, traverse la ville et cause des inondations locales et des dommages matériels importants. On rapporte des rafales de vent et de la grêle.

C'est arrivé un 8 septembre
En 1869, des vents de la force d'un ouragan soufflent dans le golfe du Saint-Laurent. Deux vaisseaux coulent dans le Saint-Laurent et les navires peuvent difficilement remonter vers Québec à cause des sautes de vent.

C'est arrivé un 9 septembre
En 1864, la Conférence de Charlottetown, la première des conférences qui mèneront à la Confédération, prend fin le 8. Un épais brouillard, à l'aube du 9, retarde le départ des délégués vers Halifax où doivent se poursuivre les délibérations.

Source: Environnement Canada

«Cher Monsieur la Verdure»

Recrutement d'une pelouse en santé

Cher Monsieur la Verdure: *Depuis que mon fils est revenu de l'armée, il ne cesse de donner une coupe en brosse à notre pelouse. La pelouse devrait-elle être coupée si courte?*

Chère Mère Civile: Il semble que votre fils mérite une médaille de bonne conduite pour son aide avec la pelouse, même si ses efforts son un peu trop enthousiastes. Une pelouse vous donne cette sensation de marcher sur une moquette et cette apparence de douceur lorsqu'elle est tondue à une hauteur unifrome. Si les brins d'herbe sont coupés trop courts, la pelouse peut avoir l'air écorchée et faible.

Une pelouse coupée à la bonne hauteur permet le recrutement d'un bon système de racines car les racines poussent autant en profondeur que les brins d'herbe poussent en hauteur. Plus la partie feuillue verte est enlevée, plus le système de racines renvoie des substances nutritives pour les remplacer. Bientôt, la croissance des feuilles dépasse la croissance des racines, ce qui aboutit à un système de racines peu profond. Les racines ne peuvent plus se rendre en profondeur dans le sol pour trouver les substances nutritives et l'eau, spécialement durant une période de sécheresse.

De plus, une pelouse un peu plus longue aide à protéger la couronne (la région vitale de croissance) des effets du soleil et aide à conserver l'humidité du sol par temps sec.

Ordonnez à votre fils de suivre la règle du tiers: Ne coupez jamais plus d'un tiers du brin d'herbe à la fois. La hauteur de coupe véritable dépend du type de pelouse dans votre région. Généralement, les pelouses des climats chauds peuvent être tondues à 1 ou 2 pouces et les pelouses des climats froids peuvent l'être à 2 ou 3 pouces.

Cher Monsieur la Verdure: *Lorsque j'ai fini de tondre ma pelouse par temps chaud, il est rafraîchissant de me laver au jet. Est-ce une bonne façon de nettoyer ma tondeuse.*

Cher «Mr. Net»: L'utilisation d'un jet d'eau de votre tuyau d'arrosage, pour enlever les résidus d'herbe coupée qui sont demeurés sous la tondeuse est correcte. Assurez-vous que la tondeuse n'est pas en marche. Après l'avoir rincée, faites démarrer la tondeuse et faites la fonctionner pendant 30 secondes pour secouer l'excès d'eau et l'aider à sécher. Voici un autre conseil: Vaporisez un aérosol hypocalorique pour la cuisson sous votre tondeuse pour empêcher les résidus d'herbe coupée de coller lorsque vous tondez votre pelouse - vous n'aurez pas à les enlever par la suite.

Monsieur la Verdure: *Comment puis-je donner une apparence soignée à ma pelouse après l'avoir tondue?*

Cher Manicuriste: Donnez au pourtour de votre pelouse une apparence soignée en la taillant à la main à l'aide de cisailles à main, ou avec un équipement motopropulseur. Une tondeuse à fouet de nylon à monofilament permet de couper l'herbe longue et les mauvaises herbes le long des plate-bandes, sous les clôtures et dans les endroits difficiles d'accès tandis qu'un taille-bordures électrique est équipé d'une lame.

PRIÈRE À SAINT-JUDE

Patron des causes désespérées

Ô glorieux apôtre Saint-Jude, l'Église vous honore et vous invoque comme patron des causes désespérées. Nous vous supplions humblement d'accueillir avec ferveur, ceux qui dans leur détresse mettent en vous leur confiance.

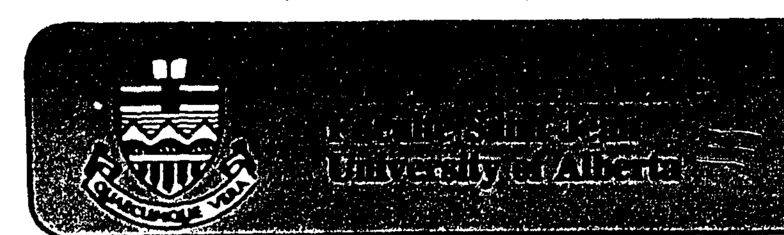
Venez au secours de tous ceux qui vous invoquent, exaucez leurs prières, obtenez-leur, avec la vie éternelle, la grâce qu'ils sollicitent de votre puissante intercession.

Nous vous promettons, en retour, de nous souvenir toujours de vos faveurs et de mieux vous faire connaître comme «patron des causes désespérées».

3 Pater Ave Gloire
Amen. **Y.F.**

Professionnels

Cartes d'affaires



Session d'hiver 1989 - Cours débutant en septembre

RÉGION D'EDMONTON

ANGLAIS LANGUE SECONDE (NIVEAUX INTERMÉDIAIRE ET AVANCE)
Dates: le samedi - du 16 septembre au 16 décembre
Heure: de 13h à 16h
frais de scolarité: 150 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Ce programme s'adresse aux francophones qui ont une certaine connaissance de l'anglais et qui veulent s'améliorer

COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET D'AEROBIQUE A FAIBLE IMPACT
Dates: le lundi et le mercredi - du 18 septembre au 29 novembre
Heure: de 16h45 à 17h45
Frais de scolarité: 45 $
Lieu: gymnase de la Faculté Saint-Jean
Description: Ce cours a pour but de développer ou de maintenir un bon niveau de conditionnement physique. Le niveau de travail physique et de développement des qualités musculaires (flexibilité, force, endurance) sont déterminés en fonction de besoins des participants.

COURS D'ÉLOCUTION ET PHONETIQUE CORRECTES POUR FRANCOPHONES
Dates: le mardi - du 12 septembre au 19 décembre
Heure: de 19h30 à 21h30
Frais de scolarité: 60 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Ce cours a pour but de développer un bon parlé. Les sources historiques et les phénomènes de la langue parlée seront revus, et les exercices de laboratoire, de lecture à haute voix et une comparaison des styles feront partie intégrale du contenu.

FRANÇAIS ÉCRIT POUR FRANCOPHONES I
Dates: le mardi - du 12 septembre au 17 octobre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 45 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Ce cours s'adresse aux adultes qui parlent déjà français et qui veulent revoir les éléments de la grammaire française. Chaque élément à l'étude comprend des exercices grammaticaux, des textes de compréhension, un exercice de traduction de l'anglais au français et une rédaction. Le cours «Français écrit pour francophones II» sera offert immédiatement suivant celui-ci, soit du 24 octobre au 28 novembre.
LES APPRENANTS DEVRONT SE PROCURER LE LIVRE «EN BONNE FORME» AINSI QUE LE CAHIER DE TRAVAIL QUI L'ACCOMPAGNE. PRIX: 44 $.

PROGRAMME INFORMATIQUE LOTUS
Dates: le mardi - du 19 septembre au 21 novembre
Heure: de 18h30 à 21h
Frais de scolarité: 75 $
Lieu: pièce 216, Alberta Vocational Centre
Description: Le cours sera orienté vers les besoins des apprenants, mais nous passerons en revue toutes les fonctions de base de Lotus. Une introduction au macro sera également donnée.

TAI CHI
Dates: le mardi - du 26 septembre au 28 novembre
Heure: de 19h à 21h
Frais de scolarité: 60 $
Lieu: gymnase de la Faculté Saint-Jean
Description: Un ancient exercice chinois de 800 ans qui a pour but d'améliorer la santé physique et mentale et de réduire les effets du stress. Cette instruction est autorisée par le maître Moy Lin Shin et est offerte par la société Taoiste Tai Chi du Canada.

TECHNIQUES DE JEU I
Dates: le mardi - du 19 septembre au 5 décembre
Heure: de 19h à 22h
Frais de scolarité: 100 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Découvrez le plaisir de jouer. La formation proposée s'inspire de la célèbre méthode développée à New York par Lee Strasberg et l'Actor's Studio. Elle permet la découverte des mécanismes simples et naturels du jeu, accessibles à tous: comment éliminer sa peur du ridicule, développer sa spontanéité, apprendre à se concentrer, acquérir des moyens efficaces de détente, de comprendre l'esprit d'un groupe et acquérir de la confiance en soi. Le cours se termine par un exercice public. Le cours «Techniques de jeu II» sera offert en janvier.

TRAITEMENT DE TEXTE - WORD PERFECT - NIVEAU DEBUTANT
Dates: le mercredi - du 20 septembre au 25 octobre
Heure: de 18h30 à 21h
Lieu: pièce 201, Faculté Saint-Jean
Frais de scolarité: 50 $ (plus manuel 40 $)
Description: Le cours s'adresse aux débutants et comprend l'introduction, la familiarisation et les éléments d'utilisation du logiciel Word Perfect version 4.2. Le premier soir sera consacré à l'enseignement du DOS, soit l'utilisation de l'ordinateur en tant que tel. Le niveau intermédiaire sera offert immédiatement suivant celui-ci, soit du 1er novembre au 6 décembre.

PROGRAMME DE FORMATION EN DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
Description: Ce programme collégial d'un an débutant en septembre, s'adresse aux personnes à la recherche de formation dans le domaine du développement communautaire ainsi qu'aux personnes déjà actives dans leur milieu à titre professionnel ou bénévole désirant acquérir une plus grande expertise dans le domaine. Ce programme répond à un besoin de personnel compétent en développement communautaire dans l'Ouest canadien en fournissant l'acquisition de techniques de travail spécifiques au développement communautaire, la capacité de faire une analyse de la communauté et des processus de changements sociaux, l'acquisition de techniques de recherches et de communications axées sur le travail collectif.

RÉGION DU NORD-EST

BONNYVILLE

EXERCICES POUR LES MOINS JEUNES
Dates: le mardi - du 15 septembre au 15 avril
Heure: de 13h à 15h30
Frais de scolarité: 10 $
Lieu: Centre culturel

GRAMMAIRE FRANÇAISE - NIVEAU DEBUTANT
Dates: le lundi - du 18 septembre au 27 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: École Notre Dame
Description: Ce cours s'adresse aux personnes qui travaillent en français et qui désirent approfondir leur maîtrise de la langue.

GRAMMAIRE FRANÇAISE - NIVEAU INTERMEDIAIRE
Dates: le mercredi - du 20 septembre au 29 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: École Notre Dame

PERFECTIONNEMENT DU FRANÇAIS
Dates: le mercredi - du 20 septembre au 29 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: École Notre Dame
Description: Ce cours est adapté aux besoins des personnes désirant perfectionner leur français écrit.

GRAND CENTRE - COLD LAKE

GRAMMAIRE FRANÇAISE - NIVEAU DEBUTANT
Dates: le lundi - du 18 septembre au 27 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: l'école
Description: Ce cours s'adresse aux personnes qui travaillent en français et qui désirent approfondir leur maîtrise de la langue.

GRAMMAIRE FRANÇAISE - NIVEAU INTERMEDIAIRE
Dates: le mercredi - du 20 septembre au 29 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: l'école

LAC LA BICHE

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - NIVEAU DÉBUTANT
Dates: le mardi - du 19 septembre au 28 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: bureau de l'A.V.C.
Description: Ce programme s'adresse aux anglophones qui ne parlent pas le français.

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - NIVEAU CONVERSATION
Dates: le jeudi - du 21 septembre au 30 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: bureau de l'A.V.C.
Description: Ce programme s'adresse aux anglophones qui ont une certaine connaissance du français et qui veulent s'améliorer.

PLAMONDON

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - NIVEAU DEBUTANT
Dates: le mardi - du 19 septembre au 28 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: l'école
Description: Ce programme s'adresse aux anglophones qui ne parlent pas le français.

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - NIVEAU CONVERSATION
Dates: le jeudi - du 21 septembre au 30 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: l'école
Description: Ce programme s'adresse aux anglophones qui ont une certaine connaissance du français et qui veulent s'améliorer.

SAINT-PAUL

FRANÇAIS DE BASE - NIVEAU I
Dates: le lundi - du 18 septembre au 27 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: à déterminer
Lieu: bureau de l'A.V.C.
Description: Ce cours s'adresse aux personnes qui parlent le français couramment, mais recontrent certaines difficultés à le lire et à l'écrire.

FRANÇAIS DE BASE - NIVEAU II
Dates: le mercredi - du 20 septembre au 29 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité; à déterminer
Lieu: bureau de l'A.V.C.

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - NIVEAU DEBUTANT
Dates: le mardi - du 19 septembre au 28 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: bureau de l'A.V.C.
Description: Ce programme s'adresse aux anglophones qui ne parlent pas le français.

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - NIVEAU CONVERSATION
Dates: le jeudi - du 21 septembre au 30 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: bureau de l'A.V.C.
Description: Ce programme s'adresse aux anglophones qui ont une certaine connaissance du français et qui veulent s'améliorer.

GRAMMAIRE FRANÇAISE
Dates: le lundi - du 18 septembre au 27 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: bureau de l'A.V.C.
Description: Ce cours s'adresse aux personnes qui travaillent en français et qui désirent approfondir leur maîtrise de la langue.

PERFECTIONNEMENT DU FRANÇAIS
Dates: le mercredi - du 20 septembre au 29 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: bureau de l'A.V.C.
Description: Ce cours est adapté aux besoins des personnes désirant perfectionner leur français écrit.

WANDERING RIVER

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - NIVEAU DEBUTANT
Dates: le mardi - du 19 septembre au 28 novembre
Heure de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: l'école
Description: Ce programme s'adresse aux anglophones qui ne parlent pas le français.

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - NIVEAU CONVERSATION
Dates: le jeudi - du 21 septembre au 30 novembre
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: l'école
Description: Ce programme s'adresse aux anglophones qui ont une certaine connaissance du français et qui veulent s'améliorer.

RÉGION DE CALGARY

TAI-CHI
Dates: le jeudi - du 21 septembre au 23 novembre
Heure: de 19h à 21h
Frais de scolarité: 45 $
Description: Souvent appelé à méditation en mouvements du fait de la lenteur de motion parfaitement contrôlée, le Tai-Chi est devenu populaire aujourd'hui en particulier pour ses effets curateurs et pour la rémission du stress. Pendant ce cours, nous présenterons les principes qui sont à la base des mouvements, et la première partie de la forme traditionnelle Yang sera enseignée. Cette présentation convient pour tous les groupes d'âges.

RENCONTRES PARTAGES
Vous qui êtes à la maison avec vos enfants, nous organisons chaque deux semaines des rencontres où parents-enfants (de 0 à 4 ans) se rencontrent, discutent et jouent en français. Si vous désirez vous joindre au groupe, téléphonez-nous, nous vous avertirons de la prochaine activité prévue et vous pourrez en faire partie. Si vous avez des idées ou désirez une sortie, on pourrait peut-être vous aider.

RÉGION DU NORD-OUEST

Les cours de cette région ne débutent qu'en octobre.

COURS A CREDITS PAR TELECONFERENCE

FO ED 401 *3(3-0-0). L'ECOLE FRANÇAISE EN SITUATION MINORITAIRE
Dates: le mardi - du 12 septembre au 5 décembre
Heure: de 18h30 à 21h30
Centres: Bonnyville, Calgary, Falher, Fort McMurray, Gravelbourg, Prince Albert, Régina, Saint-Paul, Whitehorse, Yellowknife.
Description: Le cours est divisé en trois sections majeures: l'école française et le contexte social, politique et psychologique; l'école française: une expérience vécue; et l'étude des composantes de l'école française à savoir les besoins éducatifs et linguistiques des élèves francophones, le rôle de l'enseignant et le rôle des parents et de la communauté.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Education permanente
Faculté Saint-Jean
University of Alberta
8406, rue Marie-Anne Gaboury (91e)
Edmonton (Alberta)
T6C 4G9
468-1582

ou Les centres de l'éducation permanente:

Région de Calgary 297-4023
Région du nord-est 645-6214
Région du nord-ouest 837-2063
Région de Morinville/Legal 961-3665

Les centres régionaux sont des sociétés indépendantes parrainées par les Alberta Vocational Centres de Lesser Slave Lake, de Lac La Biche et de Calgary, en coopération avec la Faculté Saint-Jean.